

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1570

26 juillet 2007

### SOMMAIRE

Accenture International Capital SCA ....	75333	GTHC Luxembourg S.à r.l. ....	75316
Accenture International Capital SCA ....	75333	Het Zonnestelsel .....	75314
Accenture International Capital SCA ....	75332	Holdertrade S.A. & Cie. S.N.C. ....	75334
Accenture Minority III Norway 1 SCA ...	75332	Itesa S.A. ....	75334
Accenture Minority III Norway 2SCA ....	75332	JBC Ventures S.A. ....	75359
Accenture Minority III Norway 2SCA ....	75332	Lux Car Holding S.A. ....	75337
Alphivic S.à r.l. ....	75342	Lybra Luxembourg IV S. à r.l. ....	75339
Archer Investments S.à.r.l. ....	75348	Managing Partner S.à r.l. ....	75354
At Consulting Services SA .....	75351	Metal Service S.A. ....	75332
Aurora Private Equity S.C.A. ....	75337	Meter Service Corporation Sàrl .....	75314
Aviation Investments S.A. ....	75331	Metro International S.A. ....	75316
Beyond S.A. ....	75322	NG Luxembourg Two S.à r.l. ....	75360
Bolux .....	75334	NMK Invest S.A. ....	75333
Bressart Finance S.A. ....	75316	Orange Alternative Investment Fund ....	75336
Business Office Services S.à r.l. ....	75336	Palmer Investment Fund .....	75335
Claudia Shipping S.A. ....	75337	Poker Brothers Club .....	75339
Cosmetix S.A. ....	75314	Real Jewel Holdings S.A. ....	75331
Credit Suisse Real Estate Fund Internatio- nal (Luxembourg) Holding S.A. ....	75342	Société de Participation Audiovisuel S.A. .....	75333
Cromwell House (Luxembourg) Holding S.A. ....	75360	Société Immobilière Palmandaise S.A. ...	75337
CWE Management Holdings S.à r.l. ....	75356	Springer Science + Business Media Finance S.à.r.l. ....	75342
Eurojet Aircraft Leasing 2 S.A. ....	75331	Tradlux S.A. ....	75315
Events Company Trading S.A. ....	75356	Urbis Property S.à r.l. ....	75358
Ficama S.A. ....	75315	VAH Private Equity SICAV .....	75335
F.T. Holding S.A. ....	75338	Varon Investissements S.A. ....	75342
General Mills Luxembourg S.à r.l. ....	75344	Wams Holding S.A. ....	75360
Groupe Castelfort S.A. ....	75323		

**Meter Service Corporation Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 600.000,00.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 92.815.

—  
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale statutaire tenue à Luxembourg en date du 18 mai 2007 que les résolutions suivantes ont été adoptées:

1. Le mandat des gérants suivants est renouvelé jusqu'à la prochaine assemblée générale:

- Monsieur Philip Prescott, né le 5 juillet 1968 à Liverpool (Grande Bretagne), demeurant au 111, Strand, Londres, WC2R, OAG, Grande-Bretagne;

- Monsieur Stef Oostvogels, né le 21 avril 1962 à Bruxelles (Belgique), demeurant au 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg;

- Madame Delphine Tempe, née le 15 février 1971 à Strasbourg (France), demeurant au 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juin 2007.

*Pour la société*

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2007072937/1035/25.

Enregistré à Luxembourg, le 31 mai 2007, réf. LSO-CE07086. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070078868) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2007.

---

**Cosmetix S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 80.105.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 6 juin 2007*

- L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Monsieur Massimo Gilotti, employé privé, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, de LUX BUSINESS MANAGEMENT S.à.r.l., ayant son siège social 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg et de LUX KONZERN S.à.r.l., ayant son siège social 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg; ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de CO-VENTURES S.A., ayant son siège social 50, route d'Esch à L-1470 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2008.

Luxembourg, le 6 juin 2007.

Pour extrait conforme

*Pour la société*

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2007072936/655/21.

Enregistré à Luxembourg, le 12 juin 2007, réf. LSO-CF03700. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070078844) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2007.

---

**Het Zonnestelsel, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6H, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 54.173.

—  
*Extrait de procès-verbal de l'assemblée générale annuelle des actionnaires tenue le 15 mai 2007*

Les actionnaires ont décidé à l'unanimité:

- De ratifier la cooptation de Monsieur Hendrik Luttenberg né le 12 septembre 1958 à Nieuwer-Amstel (Pays Bas), adresse professionnelle 300 Beethovenstrat 1077 WZ Amsterdam (Pays Bas), en tant qu'administrateur, jusqu'à la pré-

sente assemblée générale des actionnaires, en remplacement de Monsieur Evert Greup, démissionnaire avec effet au 1<sup>er</sup> mars 2007.

- De ratifier la cooptation de Monsieur Patrick Hermse né le 7 avril 1966 à Brunssum (Pays Bas), adresse professionnelle 106, route d'Arlon L-8210 Mamer (Luxembourg) en tant qu'administrateur, jusqu'à la présente assemblée générale des actionnaires, en remplacement de Monsieur David Simons, démissionnaire avec effet au 12 mars 2007.

- De réélire Monsieur Hemy Kelly, Monsieur Jacques Elvinger, et d'élire Monsieur Hendrik Luttenberg et Monsieur Patrick Hermse, en date du 15 mai 2007, en tant qu'administrateurs de la Société jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle des Actionnaires qui statuera sur l'année comptable se terminant le 31 décembre 2007.

Au 15 mai 2007, le Conseil d'administration se compose comme suit:

- Monsieur Henry Kelly (Président)
- Monsieur Jacques Elvinger
- Monsieur Hendrik Luttenberg;
- Monsieur Patrick Hermse

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mai 2007.

*HET ZONNESTELSEL*

J. P. MORGAN BANK LUXEMBOURG S.A.

G. Fyfe-Meis

*Agent domiciliataire*

Référence de publication: 2007072938/13/32.

Enregistré à Luxembourg, le 30 mai 2007, réf. LSO-CE06343. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070078282) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2007.

---

**Tradlux S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8399 Windhof, 11, rue des Trois Cantons.

R.C.S. Luxembourg B 53.440.

Aux termes d'une délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire en date du 15 janvier 2007, Monsieur Roland Gibert, demeurant à Croissy sur Seine (78290), 4, rue du Saut de Loup, a été nommé en qualité d'Administrateur de la société jusqu'au 6 juillet 2007.

M. Soutiran.

Référence de publication: 2007072944/4561/13.

Enregistré à Luxembourg, le 5 juin 2007, réf. LSO-CF01112. - Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070078396) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2007.

---

**Ficama S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 101.201.

Il ressort du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration de la Société tenu à Luxembourg le 25 avril 2007 que Monsieur Jean-François Helfer, administrateur, avec adresse professionnelle à 5-7, rue de Monttessuy, F-75007 Paris, a été élu Président du Conseil d'Administration.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 mai 2007.

*Pour la Société*

*FICAMA S.A.*

*Signature*

Référence de publication: 2007072941/1138/17.

Enregistré à Luxembourg, le 5 juin 2007, réf. LSO-CF01139. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070078310) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2007.

---

**Bressart Finance S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8399 Windhof, 11, rue des Trois Cantons.  
R.C.S. Luxembourg B 71.936.

Aux termes d'une délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire en date du 12 mai 2006:

Les mandats des Administrateurs et du Commissaires aux Comptes sont renouvelés pour une durée de six années soit jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera en 2012 sur les comptes du 31 décembre 2011.

*Commissaire aux Comptes:*

- EURAUDIT SARL, 16, allée Marconi, Luxembourg.

*Administrateurs:*

- Monsieur Pierre Guérin, dirigeant d'entreprises, demeurant à B-6700 Arlon
- Mademoiselle Sandrine Lancuentre, secrétaire juridique, demeurant à F-51430 Tinquieux
- Monsieur Paul Lutgen, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant à L-2012 Luxembourg.

Aux termes d'une délibération du Conseil d'Administration en date du 12 mai 2006:

Est confirmé Président du Conseil d'Administration et Administrateur-Délégué:

M. Pierre Guérin, dirigeant d'entreprises, demeurant rue du Dispensaire, 4, Résidence Trévires, Appartement 111 à B-6700 Arlon, jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera en 2012 sur les comptes du 31 décembre 2011.

P. Guérin.

Référence de publication: 2007072942/5845/23.

Enregistré à Luxembourg, le 5 juin 2007, réf. LSO-CF01115. - Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070078386) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2007.

**Metro International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 73.790.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007072943/5499/12.

Enregistré à Luxembourg, le 20 juin 2007, réf. LSO-CF06995. - Reçu 108 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070078741) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2007.

**GTHC Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.  
R.C.S. Luxembourg B 128.938.

STATUTES

In the year two thousand seven, on twenty-first of May.

Before Henri Hellinckx, notary residing at Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

THE GULF TURKISH HOLDING COMPANY K.S.C a company incorporated under the laws of the State of Kuwait under the number 100927 with its registered office in Abdulla Hassan Al Gar Allah Complex, Building n° 6, Office n° 9 + 10 Basement, Block n° 51, Al Farawniah, Kuwait;

represented by Mrs. Annick Braquet with professional address at 101, rue Cents L-1319 Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Said proxy after signature ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

This appearing party, through its mandatory, has incorporated a private limited liability company» (société à responsabilité limitée), the Articles of which it has established as follows:

**Art. 1.** There is formed by the present appearing party mentioned above and all persons and entities who may become members in the future, a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which will be governed by the

laws pertaining to such an entity, and in particular the law dated August 10th, 1915 on commercial companies, as well as by the present articles (hereafter the «Company»).

**Art. 2.** The object of the Company is to carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of participations in any enterprise situated exclusively in Turkey, in any form whatsoever, and the administration, management, control and development of those participations.

In particular, the Company may use its funds to establish, manage, develop and dispose of a portfolio of securities and patents of whatever origin, to participate in the creation, development and control of any enterprise, to acquire, by way of investment, subscription, underwriting or option, securities and patents, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, to develop such securities and patents, to grant to companies in which the Company has a participation, any assistance, loans, advances and guarantees.

The Company may engage in any transactions involving immovable and movable property exclusively located in Turkey. The Company may acquire, transfer and manage any real estate of whatever kind. The Company may further engage and execute any operations which pertain directly or indirectly to the management and the ownership said real estate.

The Company may carry out any industrial or commercial activity which directly or indirectly favours the realisation of its object.

**Art. 3.** The Company is formed for an unlimited period of time.

**Art. 4.** The Company will have the name GTHC LUXEMBOURG S.à r.l.

**Art. 5.** The registered office is established at Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its members.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

**Art. 6.** The Company's capital is set at twelve thousand and five hundred euro (12,500.- EUR) represented by five hundred (500) units having a nominal value of twenty-five euro (25.- EUR) per unit each.

The authorized capital is fixed at fifty million euro (50,000,000.- EUR) to be divided into units having a par value of twenty-five euro (25.- EUR) each.

**Art. 7.** The authorized and subscribed capital of the corporation may be increased or reduced by a decision of the general meeting of members, voting with the same quorum as for an amendment of the articles of incorporation. Moreover, the manager or the board of managers may, from now and during a period of five years from the date of publication of the present articles, increase the subscribed capital within the limits of the authorized capital. Such increase may be subscribed for and issued in the form of units with or without unit premium, as the manager or the board of managers shall determine, provided, however, the approval of at least three-quarters of the existing members gathered in general meeting be obtained, prior to the realization of the operation, if the capital increase through the authorized capital process is subscribed by new external members.

After each increase in the subscribed capital performed in the legally required form by the manager or the board of managers, the present article will be adapted to this modification

**Art. 8.** Each unit entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of units in existence.

**Art. 9.** Towards the Company, the Company's units are indivisible, since only one owner is admitted per unit. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

**Art. 10.** In case of a single member, the Company's units held by the single member are freely transferable.

In the case of plurality of members, the units held by each member may be transferred by application of the requirements of article 189 of the law of August 10th, 1915 on commercial companies.

**Art. 11.** The death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single member or of one of the members will not bring the Company to an end.

**Art. 12.** The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be members. The manager(s) are appointed, revoked and replaced by the general member meeting, by a decision adopted by members owning more than half of the unit capital.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 12 shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present articles of association to the general meeting of members fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the single signature of any member of the board of managers. The board of managers may elect among its members a general

manager who may bind the Company by his sole signature, provided he acts within the limits of the powers of the board of managers.

The general members meeting or the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The general members meeting or the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

**Art. 13.** The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

**Art. 14.** The single member assumes all powers conferred to the general member meeting.

In case of a plurality of members, each member may take part in collective decisions irrespectively of the number of units which he owns. Each member has voting rights commensurate with his unit holding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by members owning more than half of the unit capital.

However, resolutions to alter the articles of association of the Company may only be adopted by the majority of the members owning at least three quarter of the Company's unit capital, subject to the provisions of the law of August 10th, 1915, as amended.

**Art. 15.** The Company's year starts on the first of January and ends on the thirty-first of December.

**Art. 16.** Each year, with reference to December 31st, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepares an inventory including an indication of the value of the company's assets and liabilities.

Each member may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

**Art. 17.** The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal unit capital.

The balance of the net profits may be distributed to the member(s) commensurate to his/their unit holding in the Company.

The Board of Managers may decide to pay interim dividends on such terms and in such circumstances as the Board of Managers may decide in its absolute discretion without prejudice to Luxembourg laws.

**Art. 18.** At the time of winding up the company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, members or not, appointed by the members who shall determine their powers and remuneration.

**Art. 19.** The company may redeem units of its own capital on the conditions fixed as follows:

- The authorization to redeem is given by the general meeting of members representing at least three quarter of the corporate capital. This general meeting will fix the maximum number of units redeemable and the redemption price. Each transaction of redemption must be the subject of a specific authorization;

- The par value of the redeemed units, including the units redeemed previously and the units owned by the Company in its portfolio as well as the units redeemed by a person acting in its own name but for the account of the company, may not exceed 10% of the subscribed corporate capital;

- The redemptions may not have as consequence that, the net assets of the Company may not become lower than the subscribed capital increased by the reserves that are not distributable by means of the law or of the articles of incorporation.

- The redemptions may only be done by means of distributable amounts including the extraordinary reserve constituted by amounts received by the Company as unit premium on the issue of its own units or by amounts received out of a new issue made in view of the redemption.

No voting right, as well as no right to the distribution of a dividend or of a liquidation profit will be attached to the redeemed units of the Company.

The units redeemed in breach of the above provisions will have to be retransferred in the deadline of one year after their redemption.

Should these units not be retransferred in this deadline, they will have to be cancelled. It may be proceeded to a capital decrease of the corresponding amount.

Such capital decrease is mandatory if the redemptions of the units to be cancelled have as result that the net assets became lower than the subscribed corporate capital increased by the reserves that may not be distributed by means of law or of the articles of incorporation.

**Art. 20.** Reference is made to the provisions of the law of August 10, 1915, as amended, for all matters for which no specific provision is made in these articles of association.

*Subscription and Payment*

The articles of association having thus been established, the parties appearing declare to subscribe the whole capital as follows:

	Units
THE GULF TURKISH HOLDING COMPANY K.S.C. ....	500
Total: .....	500

All the units have been fully paid up in cash so that the amount of twelve thousand and five hundred euro (12,500.- EUR) is at the free disposal of the company as has been proved to the undersigned notary who expressly bears witness to it.

*Transitory provision*

The first financial year shall begin today and finish on December 31st, 2007.

*Estimate of costs*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about EUR 1,500.- (one thousand five hundred euro).

*Resolutions*

Immediately after the incorporation of the Company, the sole member, representing the entirety of the subscribed capital has passed the following resolutions:

1) That the following are appointed managers of the company for an unlimited period:

a) Mrs Geraldine Schmit, born on November 12th 1969 in Messancy (Belgium) with professional address at 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg,

b) Mrs Marjoleine Van Oort, born on February 28th 1967 in Groningen (The Netherlands) with professional address at 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg,

who will have the necessary power to validly bind the company by their individual signature.

2) The Company shall have its registered office in L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

In faith of which we, the undersigned notary, have set our hand and seal in Luxembourg-City, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read and translated into the language of the proxyholder of the appearing party, said proxyholder signed together with Us, the notary, the present original deed.

**Suit la traduction française de l'acte qui précède:**

L'an deux mille sept, le vingt et un mai.

Par-devant M<sup>e</sup> Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

THE GULF TURKISH HOLDING COMPANY K.S.C. une société constituée sous les lois de l'Etat du Koweït sous le numéro 100927, avec siège social au Abdulla Hassan Al Gar Allah Complex, Building n° 6, Office n° 9 + 10 Basement, Block n° 51, Al Farawniah, Koweït;

Ici représentée par Mme Annick Braquet avec adresse professionnelle au 101, rue Cents L-1319 Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Laquelle procuration après signature ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante, représentée comme dit est, a déclaré vouloir constituer une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes, entre la comparante et toutes les personnes qui pourraient devenir associés par la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, et notamment celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts (ci-après la «Société»).

**Art. 2.** L'objet de la Société est d'exercer toute opération se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations dans toute entreprise située exclusivement en Turquie, sous quelque forme que ce soit, ainsi que la gestion, l'administration, le contrôle et le développement de ces participations.

En particulier, la Société peut utiliser ses fonds pour constituer, administrer, développer et vendre un portefeuille de valeurs mobilières et de brevets de n'importe quelle origine, pour participer dans la constitution, le développement et le contrôle de n'importe quelle entreprise, pour acquérir, par voie d'investissement, de souscription ou d'option des valeurs mobilières et des brevets, pour en disposer par voie de vente, transferts, échanges ou autrement, pour développer ses valeurs mobilières et brevets, pour accorder à des sociétés dans lesquelles la Société a une participation tout type d'assistance, prêts, avances et garanties.

La Société peut s'engager dans n'importe quelle transaction impliquant des biens meubles et immeubles situés exclusivement en Turquie. La Société peut acquérir, transférer et gérer tout bien immobilier de n'importe quelle forme. La Société peut acquérir, transférer et gérer des immeubles sous n'importe quelle forme. La Société peut enfin s'engager dans n'importe quelle opération qui a trait, directement ou indirectement, à la gestion ou à la possession desdits biens immobiliers.

La Société peut exercer toute activité industrielle ou commerciale qui peut directement ou indirectement favoriser la réalisation de son objet.

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La Société prend la dénomination de GTHC LUXEMBOURG S.à r.l.

**Art. 5.** Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

La Société peut ouvrir des succursales dans tous autres lieux du pays ainsi qu'à l'étranger.

**Art. 6.** Le capital social de la Société est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune.

Le capital autorisé est fixé à cinquante millions d'euros (50.000.000,- EUR) qui sera représenté par des parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune.

**Art. 7.** Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des associés statuant comme en matière de modification des statuts. En outre, le gérant ou conseil de gérance est, pendant une période de cinq ans à partir de la publication des statuts, autorisé à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission ainsi qu'il sera déterminé par le gérant ou le conseil de gérance, à condition que, néanmoins, l'approbation par au moins trois quarts des associés existant réunis en assemblée générale soit obtenue antérieurement à la réalisation de l'opération si, l'augmentation au travers du capital autorisé est souscrite par de nouveaux associés externes.

Chaque fois que le conseil de gérance aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article.

**Art. 8.** Chaque part sociale donne droit à une fraction, proportionnelle au nombre des parts existantes, de l'actif social ainsi que des bénéfices.

**Art. 9.** Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

**Art. 10.** Toutes cessions de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales peuvent être cédées, à condition d'observer les exigences de l'article 189 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

**Art. 11.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé unique, sinon d'un des associés, ne mettent pas fin à la Société.

**Art. 12.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants ont été désignés, ils formeront un Conseil de gérance. Le ou les gérant(s) n'ont pas besoin d'être associés. Le ou les gérants sont désignés, révoqués et remplacés par l'assemblée des associés, par une résolution adoptée par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Vis-à-vis des tiers, le ou les gérant(s) ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour exécuter et approuver les actes et opérations en relation avec l'objet social et sous réserve du respect des dispositions du présent article 12.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, de la compétence du Conseil de gérance.

En cas de gérant unique, la Société sera engagée par la seule signature du gérant, et en cas de pluralité de gérants, par la seule signature d'un membre quelconque du Conseil de gérance. Le Conseil de gérance peut élire parmi ses membres un gérant-délégué qui aura le pouvoir d'engager la Société par la seule signature, pourvu qu'il agisse dans le cadre des compétences du Conseil de gérance.

L'assemblée des associés ou le gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc.

L'assemblée des associés ou le gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance déterminera la responsabilité du mandataire et sa rémunération (si tel est le cas), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

En cas de pluralité de gérants, les décisions du Conseil de gérance seront prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés.

**Art. 13.** Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

**Art. 14.** L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés.

En cas de pluralité des associés, chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente. En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Cependant, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne pourront être prises que par l'accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social, sous réserve des dispositions de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée.

**Art. 15.** L'année sociale de la Société commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 16.** Chaque année, au trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et, suivant le cas, le gérant ou le Conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire et du bilan.

**Art. 17.** Les profits bruts de la Société, constatés dans les comptes annuels, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde du bénéfice net est à la libre disposition de l'assemblée générale.

Le Conseil de Gérance peut décider de payer des dividendes intérimaires selon les termes et sous les conditions que le Conseil de Gérance peut fixer de manière discrétionnaire absolue, sans préjudice des lois luxembourgeoises.

**Art. 18.** Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

**Art. 19.** La société pourra acquérir des parts sociales de son propre capital dans les conditions fixées ci-après:

- L'autorisation d'acquérir est accordée en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social qui fixera le nombre maximum des parts sociales à acquérir et le prix de rachat des parts sociales en question. Chaque opération de rachat de parts sociales devra faire l'objet d'une autorisation spécifique;

- La valeur nominale des parts sociales acquises, y compris les parts sociales que la société aurait acquises antérieurement et qu'elle aurait en portefeuille ainsi que les parts sociales acquises par une personne agissant en son propre nom, mais pour le compte de la société, ne peut dépasser 10% du capital souscrit;

- Les acquisitions ne peuvent avoir pour effet que l'actif net devienne inférieur au capital souscrit augmenté des réserves que la loi ou les statuts ne permettent de distribuer;

- Les acquisitions ne pourront être faites qu'au moyen de sommes distribuables y compris la réserve extraordinaire constituée au moyen de fonds touchés par la société comme prime d'émission sur l'émission de ses propres parts sociales ou du produit d'une nouvelle émission effectuée en vue de ce rachat.

Les parts sociales rachetées par la société n'ont aucun droit de vote ni le droit à la distribution d'un dividende ou du produit de liquidation.

Les parts sociales acquises en violation des dispositions qui précèdent devront être cédées dans un délai d'un an à compter de leur acquisition. A défaut de leur cession dans ce délai, les parts sociales devront être annulées. Il pourra être procédé à une réduction du capital souscrit d'un montant correspondant. Une telle réduction sera obligatoire dans la mesure où les acquisitions de parts sociales à annuler ont eu pour effet que l'actif net est devenu inférieur au capital souscrit augmenté des réserves que la loi ou les statuts ne permettent pas de distribuer.

**Art. 20.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales de la loi du 10 août 1915.

#### *Souscription et Libération*

Les statuts de la société ayant ainsi été établis, la comparante déclare souscrire l'intégralité du capital comme suit:

	Parts
THE GULF TURKISH HOLDING COMPANY K.S.C. ....	500
Total: .....	500

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) est à la libre disposition de la société ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

#### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2007.

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ EUR 1.500,- (mille cinq cents euros).

#### *Résolutions*

Et à l'instant l'associé unique, représentant la totalité du capital social, par sa mandataire, a pris les résolutions suivantes:

1) Sont nommés gérants de la société pour une durée indéterminée:

a) Madame Géraldine Schmit, née le 12 novembre 1969 à Messancy (Belgique), résidant professionnellement au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg,

b) Mademoiselle Marjoleine Van Oort, née le 28 février 1967 à Groningen (Pays-Bas), résidant professionnellement au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg,

lesquels auront tous pouvoirs pour engager valablement la société par leur signature individuelle.

2) Le siège social de la Société est établi au L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite au comparant, il a signé avec le notaire le présent acte.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande du comparant, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction française. A la demande du même comparant il est spécifié qu'en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, le texte anglais fera foi.

Signé: A. Braquet, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 29 mai 2007, Relation: LAC/2007/10267. — Reçu 125 euros.

*Le Receveur (signé): F. Sandt.*

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juin 2007.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007073824/242/320.

(070079857) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2007.

### **Beyond S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2419 Luxembourg, 3, rue du Fort Rheinsheim.

R.C.S. Luxembourg B 79.024.

L'an deux mille sept, le quatre avril,

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est réunie:

L'Assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme BEYOND S.A., avec siège social à L-2419 Luxembourg, 3, rue du Fort Rheinsheim, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 79.024, constituée suivant acte reçu par Maître Edmond Schroeder, notaire de résidence à Mersch (Grand-Duché de Luxembourg), le 24 novembre 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 430 du 12 juin 2001.

L'Assemblée est ouverte sous la présidence de Maître Marianne Goebel, avocat, demeurant à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Maître Eric Pralong, avocat, demeurant à Luxembourg.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Maître Julien Rodrigues, avocat, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, Madame la Présidente expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

I. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, sont indiqués sur une liste de présence signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence, ainsi que les procurations des actionnaires représentés resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement;

II. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs, avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable;

III. Que la présente Assemblée générale extraordinaire a pour

*Ordre du jour:*

1. Dissolution anticipée de la société et mise en liquidation
2. Nomination d'un liquidateur de la société
3. Détermination des pouvoirs conférés au liquidateur
4. Divers

Après en avoir délibéré, l'Assemblée générale a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Assemblée décide de dissoudre la société et de la mettre en liquidation.

*Seconde résolution*

Est nommé liquidateur de la société Maître Marianne Goebel, avocat, demeurant à Luxembourg, 3, rue de la Chapelle.

*Troisième résolution*

Le liquidateur est investi des pouvoirs les plus larges pour l'exercice de sa mission, notamment ceux prévus aux articles 144 et suivants de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite donnée aux comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, tous ont signé avec Nous, notaire le présent acte.

Signé: M. Goebel, E. Pralong, J. Rodrigues, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 6 avril 2007. Relation: LAC/2007/4657. — Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): F. Sandt.*

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juin 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007073277/211/50.

(070079227) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2007.

**Groupe Castelfort S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 128.955.

—  
STATUTES

In the year two thousand seven, on the fifth day of June.

Before Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

1.- Mr Barry Cox, private investor, residing at 5 Auriol Mansions, Edith Road, London W148NX (United Kingdom), here represented by:

Mr Christophe Blondeau, employee, with professional address in Luxembourg, pursuant to a proxy given in London (United Kingdom).

2.- Mr Charles Cox, golf consultant, residing at High Trees, Wicken Bonhunt, Saffran Walden UK, Essex CB11 3 UB (United Kingdom),

here represented by:

Mr Christophe Blondeau, prenamed, pursuant to a proxy given in London (United Kingdom).

3.- Mr Steven Smith, manufacturer, residing at The Manor House, Rookery Farm, Rookery Road, Blackmore, Ingatestone, UK, Essex CM 4 OLG (United Kingdom),

here represented by:

Mr Christophe Blondeau, prenamed, pursuant to a proxy given in Ingatestone (United Kingdom).

Said proxies, being signed ne varietur by the proxy holder of the appearing persons and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for registration purposes.

Such proxy holder, acting in his here above stated capacities, has requested the undersigned notary to draw up the following articles of a joint stock company which the prenamed persons intend to organize among themselves.

### **Name - Registered office - Duration - Object - Capital**

**Art. 1.** There is herewith formed a Luxembourg joint stock company («société anonyme») under the name of GROUPE CASTELFORT S.A.

**Art. 2.** The registered office is in Luxembourg-City.

The company may establish branches, subsidiaries, agencies or administrative offices in the Grand Duchy of Luxembourg as well as in foreign countries by a simple decision of the board of directors.

Without any prejudice of the general rules of law governing the termination of contracts, in case the registered office of the company has been determined by contract with third parties, the registered offices may be transferred to any other place within the municipality of the registered office, by a simple decision of the board of directors. The registered office may be transferred to any other municipality of the Grand-Duchy of Luxembourg by a decision of the shareholders' meeting.

If extraordinary events of a political, economic or social character, likely to impair normal activity at the registered office or the easy communication between that office and foreign countries shall occur, or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measure shall, however, have no effect on the nationality of the company which, notwithstanding the provisional transfer of its registered office, shall remain a Luxembourg company.

One of the executive organs of the company, which has powers to commit the company for acts of daily management, shall make this declaration of transfer of the registered office and inform third parties.

**Art. 3.** The company is established for an unlimited period.

**Art. 4.** The object of the company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg companies and foreign companies and all other forms of investments, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stocks, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, as well as the management, control and development of such participations.

The company may participate in the establishment and development of any financial, industrial or commercial enterprises in Luxembourg and abroad and may render them every assistance whether by way of loans, guarantees or otherwise.

The company may lend and borrow with or without interests in any form and proceed to the issuance of bonds and debentures.

The company may carry out any other securities, financial, industrial or commercial activity, directly or indirectly connected with its objects and maintain a commercial establishment open to the public. It may also conduct all real estate transactions, such as buying, selling, renting, development and management of real estate.

The company may in general take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

**Art. 5.** The subscribed capital of the company is fixed at thirty-one thousand euro (31,000.- EUR) divided into twenty-four thousand eight hundred (24,800) shares with a par value of one euro and twenty-five cents (1,25 EUR) each.

The shares are in registered or bearer form, at the option of the shareholders, subject to the restriction foreseen by law.

The company may, to the extent and under the terms permitted by law, redeem its own shares.

The subscribed capital of the company may be increased or reduced by a decision of the general meeting of shareholders voting with the same quorum as for the amendment of the articles of incorporation.

### **Board of directors and statutory auditors**

**Art. 6.** The Company shall be managed by a board of directors composed of three (3) members at least who need not be shareholders of the Company. However, in case the Company is incorporated by a sole shareholder or that it is acknowledged in a general meeting of shareholders that the Company has only one shareholder left, the composition of the board of director may be limited to one (1) member only until the next ordinary general meeting acknowledging that there is more than one shareholders in the Company.

The directors shall be elected by the shareholders at their annual general meeting which shall determine their number, remuneration and term of office. The term of the office of a director may not exceed six (6) years and the directors shall hold office until their successors are elected.

The directors are elected by a simple majority vote of the shares present or represented.

Any director may be removed with or without cause by the general meeting of shareholders.

In the event of a vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, this vacancy may be filled out on a temporary basis until the next meeting of shareholders, by observing the applicable legal prescriptions.

**Art. 7.** The board of directors shall choose among its members a chairman. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by one of the directors present at the meeting designated to that effect by the board.

The meetings of the board of directors are convened by the chairman or by any two directors.

The board can only validly debate and take decisions if the majority of its members is present or represented, proxies between directors being permitted with the restriction that a director can only represent one of his colleagues.

The directors may cast their vote on the points of the agenda by letter, telegram, telefax or email, confirmed by letter.

Written resolutions approved and signed by all directors shall have the same effect as resolutions voted at the directors' meetings.

Circular resolutions of the board of directors shall be validly taken if approved in writing by all of the directors. Such approval may be expressed in a single or in several separate documents which together shall form the circular resolution.

**Art. 8.** Decisions of the board are taken by an absolute majority of the votes cast.

**Art. 9.** The minutes of the meetings of the board of directors shall be signed by all the directors having assisted at the debates.

Copies or extracts shall be certified conform by one director or by a proxy.

**Art. 10.** The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the company's interest. All powers not expressly reserved to the general shareholders' meeting by the law of August 10th, 1915, as subsequently modified, or by the present articles of incorporation of the company, fall within the competence of the board of directors.

**Art. 11.** The board of directors may delegate the daily management of the company and the representation of the company within such daily management of the company and within such daily management to one or more directors, executives, employees or other persons who may be but need to be shareholders, or delegate special powers or proxies, or entrust specific permanent or temporary functions to persons or agents chooses by it.

The first person(s) to whom the daily management of the company is delegated to, may be elected at the first general meeting of shareholders.

**Art. 12.** The Company will be bound either by the joint signature of two (2) directors, one signature being in every case the signature of the delegated of the board, or by the sole signature of the delegated of the board, or by the sole signature of any persons to whom such signatory power shall be delegated by the board of directors. In case the board of directors is composed of one (1) member only, the Company will be bound by the signature of the sole director.

**Art. 13.** The company is supervised by one or several statutory auditors, shareholders or not, who are appointed by the general meeting, which determines their number and their remuneration, and who can be dismissed at any time.

The term of the mandate of the statutory auditor(s) is fixed by the general meeting of shareholders for a period not exceeding six years.

### General meeting

**Art. 14.** The general meeting represents the whole body of shareholders. It has the most extensive powers to carry out or ratify such acts as may concern the corporation. The convening notices are made in the form and delays prescribed by law.

**Art. 15.** The annual general meeting will be held in the municipality of the registered office at the place specified in the convening notice on the first Wednesday in the month of June of each year at 10.00 a.m.

If such day is a holiday, the general meeting will be held on the next following business day.

**Art. 16.** The board of directors or the statutory auditor(s) may convene other general meetings of shareholders. Such meetings must be convened if shareholders representing at least one tenth of the company's capital so require.

One or more shareholders who together hold at least 10% of the subscribed share capital may require that one or more additional items be put on the agenda of any general meeting.

General meetings of shareholders, including the annual general meeting, may be held abroad if, in the judgment of the board of directors, which is final, circumstances of force majeure so require.

**Art. 17.** Each share entitles to the casting of one vote. The company will recognize only one holder for each share; in case a share is held by more than one person, the company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed as sole owner in relation to the company.

### Business year - Distribution of profits

**Art. 18.** The business year begins on January 1st and ends on December 31st of each year.

The board of directors draws up the annual accounts according to the legal requirements.

It submits these documents with a report of the company's activities to the statutory auditor(s) at least one month before the statutory general meeting.

**Art. 19.** At least five percent of the net profit for the financial year have to be allocated to the legal reserve fund. Such contribution will cease to be compulsory when the reserve fund reaches ten percent of the subscribed capital.

The remaining balance of the net profit is at the disposal of the general meeting.

Advances on dividends may be paid by the board of directors in compliance with the legal requirements.

The general meeting can decide to assign profits and distributable reserves to the amortization of the capital, without reducing the corporate capital.

### **Dissolution - Liquidation**

**Art. 20.** The company may be dissolved by a decision of the general meeting voting with the same quorum as for the amendment of the articles of incorporation.

Should the company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, legal or physical persons, appointed by the general meeting which will specify their powers and remunerations.

### **General dispositions**

**Art. 21.** The law of August 10, 1915 on Commercial Companies as subsequently amended shall apply in so far as these articles of incorporation do not provide for the contrary.

#### *Transitory dispositions*

The first financial year begins on the date of incorporation of the company and ends on 31 December 2007.

The first annual general meeting shall be held in 2008.

The first directors and the first auditor(s) are elected by the extraordinary general shareholders' meeting that shall take place immediately after the incorporation of the company.

#### *Subscription and payment*

The twenty-four thousand eight hundred (24'800) shares have been subscribed to as follows:

1.- Mr Barry Cox, prenamed, eleven thousand six hundred fifty-six shares . . . . .	11,656
2.- Mr Charles Cox, prenamed, eleven thousand six hundred fifty-six shares . . . . .	11,656
3.- Mr Steven Smith, prenamed, thousand four hundred eighty-eight shares . . . . .	1,488
Total: twenty-four thousand eight hundred shares . . . . .	24,800

The subscribed shares have been partially paid up in cash so that the company has now at its free disposal the amount of seven thousand seven hundred and fifty euro (7,750.- EUR) as was certified to the notary executing this deed.

#### *Verification*

The notary executing this deed declares that the conditions prescribed in art. 26 of the law on commercial companies of August 10th, 1915 as subsequently amended have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

#### *Expenses*

The amount of the expenses for which the company is liable as a result of its formation is approximately fixed at two thousand euro.

#### *Extraordinary general meeting*

The above-named parties, acting in the here above stated capacities, representing the whole of the subscribed capital, considering themselves to be duly convened, then held an extraordinary general meeting and unanimously passed the following resolutions:

#### *First resolution*

The number of directors is fixed at five (5).

The following have been elected as directors, their mandate expiring at the general meeting which will be called to deliberate on the accounts as at 31 December 2012:

1.- Mr Christophe Blondeau, employee, born in Anvers (Belgium), on 28 February 1954, with professional address at 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg;

2.- Mr Romain Thillens, licencié en sciences économiques appliquées, born in Wiltz (Luxembourg), on 30 October 1952, with professional address at 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg;

3.- Mr Barry Cox, private investor, born in London (United Kingdom), on 31 October 1944, residing at 5 Auriol Mansions, Edith Road, London W148NX (United Kingdom);

4.- Mr Charles Cox, golf consultant, born in London (United Kingdom), on 15 March 1959, residing at High Trees, Wicken Bonhunt, Saffran Walden UK, Essex CB11 3 UB (United Kingdom);

5.- Mrs Corinne Sieger, attorney at law, born in Zürich (Switzerland), on 11 November 1951, residing at Höhenstr. 32, CH-8700 Küsnacht (Switzerland).

*Second resolution*

The number of statutory auditors is fixed at one (1).

The following has been appointed as statutory auditor, his mandate expiring at the general meeting which will be called to deliberate on the accounts as at 31 December 2012:

the company HRT REVISION S.à r.l., a «société à responsabilité limitée», with registered office in 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B number 51.238).

*Third resolution*

The company's registered office is located at 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg.

*Fourth resolution*

In accordance with article eleven (11) of the Articles of Incorporation, Mr Barry Cox, prenamed, is appointed as first managing director (administrateur-délégué) of the company, who is allowed to engage the company by his individual signature, in relation to the daily management of the company, including all bank transactions.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, known to the notary, by its surname, Christian name, civil status and residence, said person appearing signed together with the notary the present original deed.

**Suit la traduction en langue française du texte qui précède:**

L'an deux mille sept, le cinquième jour du mois de juin.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

1.- Monsieur Barry Cox, private investor, demeurant au 5 Auriol Mansions, Edith Road, Londres W148NX (Royaume-Uni),

ici représenté par:

Monsieur Christophe Blondeau, employé privé, avec adresse professionnelle à Luxembourg,  
en vertu d'une procuration donnée à Londres (Royaume-Uni).

2.- Monsieur Charles Cox, golf consultant, demeurant à High Trees, Wicken Bonhunt, Saffran Walden UK, Essex CB11 3 UB (Royaume-Uni),

ici représenté par:

Monsieur Christophe Blondeau, prénommé,  
en vertu d'une procuration donnée à Londres (Royaume-Uni).

3.- Monsieur Steven Smith, manufacturer, demeurant à The Manor House, Rookery Farm, Rookery Road, Blackmore, Ingatestone, UK, Essex CM 4 OLG (Royaume-Uni),

ici représenté par:

Monsieur Christophe Blondeau, prénommé,  
en vertu d'une procuration donnée à Ingatestone (Royaume-Uni).

Lesquelles procurations, signées ne varietur par le mandataire des personnes comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées en même temps avec lui.

Lequel mandataire, ès-qualités qu'il agit, a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme que les personnes prémentionnées déclarent constituer entre elles.

**Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes une société anonyme luxembourgeoise sous la dénomination de GROUPE CASTELFORT S.A.

**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège. Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales,

sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

**Art. 3.** La société est établie pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, l'administration, le contrôle et le développement de telles participations.

La société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale, tant au Luxembourg qu'à l'étranger et leur prêter concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière.

La société peut prêter ou emprunter sous toutes les formes, avec ou sans intérêts et procéder à l'émission d'obligations.

La société peut réaliser toutes opérations mobilières, financières ou industrielles, commerciales, liées directement ou indirectement à son objet et avoir un établissement commercial ouvert au public. Elle pourra également faire toutes les opérations immobilières, telles que l'achat, la vente, la location, l'exploitation et la gestion d'immeubles.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

**Art. 5.** Le capital souscrit est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR) divisé en vingt-quatre mille huit cents (24.800) actions d'une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq cents (1,25 EUR) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire, sous réserve des restrictions prévues par la loi.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

#### Administration - Surveillance

**Art. 6.** La société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la société. Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs sont élus pour un terme qui n'excédera pas six (6) ans, jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

Les administrateurs seront élus à la majorité des votes des actionnaires présents ou représentés.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance peut être temporairement comblée jusqu'à la prochaine assemblée générale, aux conditions prévues par la Loi.

**Art. 7.** Le conseil d'administration devra choisir en son sein un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télégramme, télécopie, ou voie électronique, ces trois derniers étant à confirmer par écrit.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Des résolutions du conseil d'administration peuvent être prises valablement par voie circulaire si elles sont approuvées par écrit par tous les administrateurs. Cette approbation peut résulter d'un seul ou de plusieurs documents séparés qui ensemble formeront la résolution circulaire.

**Art. 8.** Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des membres présents ou représentés.

**Art. 9.** Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances.

Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

**Art. 10.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

**Art. 11.** Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, fondés de pouvoirs, employés ou autres agents qui peuvent mais ne doivent pas être actionnaires de la société, ou conférer des pouvoirs ou mandats spéciaux ou des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou agents de son choix.

La (Les) première(s) personne(s) à qui sera (seront) déléguée(s) la gestion journalière peut (peuvent) être nommée(s) par la première assemblée générale des actionnaires.

**Art. 12.** La Société sera engagée soit par la signature collective de deux (2) administrateurs dont obligatoirement celle de l'administrateur-délégué, soit par la signature unique de l'administrateur-délégué, soit par la signature unique de toute (s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la société sera engagée par sa seule signature.

**Art. 13.** La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

### Assemblée Générale

**Art. 14.** L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

**Art. 15.** L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le premier mercredi du mois de juin de chaque année à 10.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

**Art. 16.** Le conseil d'administration ou le(s) commissaire(s) aux comptes peuvent convoquer d'autres assemblées générales des actionnaires. De telles assemblées doivent être convoquées si des actionnaires représentant au moins un dixième du capital social le demandent.

Un ou plusieurs actionnaires disposant ensemble de dix pour cent au moins du capital souscrit peuvent demander l'inscription d'un ou plusieurs nouveaux points à l'ordre du jour de toute assemblée générale.

Les assemblées générales, y compris l'assemblée générale annuelle peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure qui seront appréciées souverainement par le conseil d'administration.

**Art. 17.** Chaque action donne droit à une voix.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. Si une action de la société est détenue par plusieurs propriétaires en propriété indivise, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

### Année sociale - Répartition des bénéfices

**Art. 18.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les activités de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au(x) commissaire(s).

**Art. 19.** Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé cinq pour cent au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

### Dissolution - Liquidation

**Art. 20.** La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs.

### Disposition générale

**Art. 21.** La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

#### *Dispositions transitoires*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2007.

La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2008.

Les premiers administrateurs et le(s) premier(s) commissaire(s) sont élus par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires suivant immédiatement la constitution de la société.

#### *Souscription et paiement*

Les vingt-quatre mille huit cents (24.800) actions ont été souscrites comme suit par:

1.- Monsieur Barry Cox, prénommé, onze mille six cent cinquante-six actions . . . . .	11.656
2.- Monsieur Charles Cox, prénommé, onze mille six cent cinquante-six actions . . . . .	11.656
3.- Monsieur Steven Smith, prénommé, mille quatre cent quatre-vingt-huit actions . . . . .	1.488
Total: vingt-quatre mille huit cents actions . . . . .	24.800

Les actions ont toutes été partiellement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de sept mille sept cent cinquante euros (7.750,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société.

La preuve de tous ces paiements a été donnée au notaire soussigné qui le reconnaît expressément.

#### *Constatation*

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales ont été accomplies.

#### *Frais*

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ mille sept cents euros.

#### *Assemblée Générale extraordinaire*

Et à l'instant les comparants, ès-qualités qu'ils agissent, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont à l'unanimité des voix, pris les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

Le nombre d'administrateurs est fixé à cinq (5).

Sont appelés aux fonctions d'administrateurs, leur mandat expirant à l'assemblée générale statuant sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2012:

1.- Monsieur Christophe Blondeau, employé privé, né à Anvers (Belgique), le 28 février 1954, avec adresse professionnelle au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg;

2.- Monsieur Romain Thillens, licencié en sciences économiques appliquées, né à Wiltz (Luxembourg), le 30 octobre 1952, avec adresse professionnelle au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg;

3.- Monsieur Barry Cox, private investor, né à Londres (Royaume-Uni), le 31 octobre 1944, demeurant au 5 Auriol Mansions, Edith Road, Londres W148NX (Royaume-Uni);

4.- Monsieur Charles Cox, golf consultant, né à Londres (Royaume-Uni), le 15 mars 1959, demeurant à High Trees, Wicken Bonhunt, Saffran Walden UK, Essex CB11 3 UB (Royaume-Uni).

5.- Madame Corinne Sieger, avocat, née à Zürich (Suisse), le 11 novembre 1951, demeurant à Höhenstr. 32, CH-8700 Küsnacht (Suisse).

#### *Deuxième résolution*

Le nombre de commissaires aux comptes est fixé à un (1).

Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes, son mandat expirant à l'assemblée générale statuant sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2012:

la société HRT REVISION S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 51.238).

#### *Troisième résolution*

Le siège social de la société est fixé au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg.

#### *Quatrième résolution*

Conformément à l'article onze (11) des statuts, Monsieur Barry Cox, préqualifié, est nommé en qualité de premier administrateur-délégué de la société, lequel pourra engager la société sous sa signature individuelle, dans le cadre de la gestion journalière dans son sens le plus large, y compris toutes opérations bancaires.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française; à la requête de la même personne comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, la personne comparante prémentionnée, connue du notaire par nom, prénom, état et demeure, la même personne comparante a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: C. Blondeau, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 8 juin 2007, Relation: EAC/2007/6243. — Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 14 juin 2007.

J.-J. Wagner.

Référence de publication: 2007073815/239/405.

(070080354) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2007.

---

**Real Jewel Holdings S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 123.270.

---

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juin 2007.

G. Lecuit

Notaire

Référence de publication: 2007073190/220/12.

(070079218) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2007.

---

**Aviation Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 78.767.

---

Le bilan de la société au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juin 2007.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007073185/304/15.

Enregistré à Luxembourg, le 15 juin 2007, réf. LSO-CF05372. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070078956) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2007.

---

**Eurojet Aircraft Leasing 2 S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 79.220.

---

Le bilan de la société au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juin 2007.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007073184/304/15.

Enregistré à Luxembourg, le 15 juin 2007, réf. LSO-CF05356. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070078953) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2007.

---

**Accenture Minority III Norway 1 SCA, Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 82.287.

Le bilan au 31 août 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007072972/5499/12.

Enregistré à Luxembourg, le 20 juin 2007, réf. LSO-CF06964. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070078725) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2007.

---

**Accenture Minority III Norway 2SCA, Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 82.288.

Le bilan au 31 août 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007072967/5499/12.

Enregistré à Luxembourg, le 20 juin 2007, réf. LSO-CF06972. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070078728) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2007.

---

**Accenture Minority III Norway 2SCA, Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 82.288.

Le bilan au 31 août 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007072964/5499/12.

Enregistré à Luxembourg, le 20 juin 2007, réf. LSO-CF06974. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070078732) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2007.

---

**Accenture International Capital SCA, Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 1, rue Guillaume Kroll.  
R.C.S. Luxembourg B 84.849.

Le bilan au 31 août 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007072960/5499/12.

Enregistré à Luxembourg, le 20 juin 2007, réf. LSO-CF06976. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070078734) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2007.

---

**Metal Service S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4832 Rodange, 462, route de Longwy.  
R.C.S. Luxembourg B 19.793.

Il est porté à la connaissance des tiers que l'adresse professionnelle des administrateurs suivants:  
Monsieur François Sertic, administrateur-délégué

Monsieur Franck Sertic, administrateur  
Madame, Denise Besançon, administrateur  
est située au 462, route de Longwy, L-4832 Rodange.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juin 2007.

Signature

*Le mandataire de la société*

Référence de publication: 2007072977/507/18.

Enregistré à Luxembourg, le 14 juin 2007, réf. LSO-CF04878. - Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(070078602) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2007.

---

**Accenture International Capital SCA, Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 84.849.

Le bilan au 31 août 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007072953/5499/12.

Enregistré à Luxembourg, le 20 juin 2007, réf. LSO-CF06979. - Reçu 16 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(070078735) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2007.

---

**Accenture International Capital SCA, Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 84.849.

Le bilan au 31 août 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007072951/5499/12.

Enregistré à Luxembourg, le 20 juin 2007, réf. LSO-CF06984. - Reçu 16 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(070078738) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2007.

---

**NMK Invest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 94.496.

Le bilan au 31 août 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juin 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007072867/4642/12.

Enregistré à Luxembourg, le 15 juin 2007, réf. LSO-CF05505. - Reçu 18 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(070078177) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2007.

---

**Société de Participation Audiovisuel S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 46.822.

Les personnes suivantes ont démissionné de leur mandat d'administrateur, avec effet au 26 avril 2007:

- Monsieur Alain Lam

- Monsieur Bruno Beernaerts

- Monsieur David De Marco

En date du 31 mai 2007, Madame Sonja Linz a démissionné de ses fonctions en tant qu'administrateur-déléguée.

Le commissaire aux comptes a démissionné de son poste, avec effet au 26 avril 2007:

- CERTIFICA LUXEMBOURG S.à r.l.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007072979/799/18.

Enregistré à Luxembourg, le 14 juin 2007, réf. LSO-CF04721. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070078604) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2007.

**Bolux, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 33.507.

*Extrait des délibérations du Conseil d'Administration du 18 avril 2007*

Le Conseil d'Administration a pris note de la démission de Monsieur Jean-Marc Delfieux de son mandat d'Administrateur de la Sicav et ce, avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juin 2007.

BANQUE DE LUXEMBOURG, Société Anonyme

M.-C. Mahy

Référence de publication: 2007072946/7/16.

Enregistré à Luxembourg, le 12 juin 2007, réf. LSO-CF03771. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070078667) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2007.

**Itesa S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 91.658.

Il ressort du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration de la Société tenu à Luxembourg le 25 avril 2007 que Monsieur Jean-Louis Delvaux, administrateur, avec adresse professionnelle à 5-7, rue de Monttessuy, F-75340 Paris Cedex 7, a été élu Président du Conseil d'Administration.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 mai 2007.

Pour la Société ITESA S.A.

Signature

Référence de publication: 2007072940/1138/16.

Enregistré à Luxembourg, le 5 juin 2007, réf. LSO-CF01135. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070078300) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2007.

**Holdertrade S.A. & Cie. S.N.C., Société en nom collectif.**

Siège social: L-1946 Luxembourg, 21, rue de Louvigny.

R.C.S. Luxembourg B 112.337.

EXTRAIT

Il résulte des décisions de l'Assemblée Générale des Associés de la Société HOLDERTRADE S.A. & CIE. S.N.C prise le 4 janvier 2007 que

a) la démission de HOLCIM PARTICIPATIONS (NETHERLANDS) C.V. (commanditaire vennootschap), société de droit des Pays-Bas avec siège social à Sassenheimstraat 75-11, 1059 BE Amsterdam, Pays-Bas, comme gérante de la Société a été acceptée avec effet au 4 janvier 2007 et que

b) Il a été décidé de nommer, à même date, HOLCIM LTD, société de droit Suisse, avec siège social à Zürcherstrasse 156, 8645 Jona, Suisse, comme nouvelle gérante de la Société, en remplacement de la gérante démissionnaire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme  
LG@VOCATS.COM  
Mandataire  
Signature

Référence de publication: 2007072982/1053/22.

Enregistré à Luxembourg, le 14 juin 2007, réf. LSO-CF05121. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070078613) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2007.

---

**Palmer Investment Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 83.646.

—  
*Extrait des délibérations de l'Assemblée Générale Ordinaire du 4 juin 2007*

L'Assemblée Générale a reconduit, à l'unanimité, le mandat des Administrateurs et du Réviseur d'Entreprises pour un nouveau terme d'un an.

*Composition du Conseil d'Administration:*

Declan Mc Adams Président (résidant professionnellement à CH-1211 Geneve 1, 7, rue des Alpes)

Cathal Fitzgerald (résidant professionnellement à Dublin 2, Ireland, 61 Fitzwilliam Square)

Nico Thill (résidant professionnellement à L-1661 Luxembourg, 103, Grand-Rue)

*Réviseur d'Entreprises:*

ERNST & YOUNG (ayant son siège social à L-5365 Munsbach, 7, Parc d'Activité Syrdall)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juin 2007.

BANQUE DE LUXEMBOURG, Société Anonyme

Investment Fund Services

M.-C. Mahy

Référence de publication: 2007072948/7/23.

Enregistré à Luxembourg, le 12 juin 2007, réf. LSO-CF03770. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070078668) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2007.

---

**VAH Private Equity SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 93.887.

—  
*Extrait des délibérations de l'Assemblée Générale Ordinaire du 4 juin 2007*

L'Assemblée Générale a reconduit, à l'unanimité, le mandat des Administrateurs du Réviseur d'Entreprises pour un nouveau terme d'un an.

*Composition du Conseil d'Administration*

Georg Seil, Président, (résidant professionnellement à D-60598 Frankfurt am Main, 25, Mittlerer Hasenpfad)

Friedrich-Wilhelm Floren, (résidant professionnellement à D-60598 Frankfurt am Main, 25, Mittlerer Hasenpfad)

Nico Thill, (résidant professionnellement à L-1661 Luxembourg, 103, Grand-Rue)

*Réviseur d'Entreprises*

PricewaterhouseCoopers S.à r.l., (ayant son siège social à L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juin 2007.

BANQUE DE LUXEMBOURG, Société Anonyme

Investment Fund Services

M.-C. Mahy

Référence de publication: 2007072949/7/23.

Enregistré à Luxembourg, le 12 juin 2007, réf. LSO-CF03768. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070078669) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2007.

**Orange Alternative Investment Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 82.955.

*Extrait des décisions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires qui s'est tenue le 15 mai 2007*

Les actionnaires ont décidé à l'unanimité:

- De ratifier la co-optation de Monsieur Hendrik Luttenberg né le 12 septembre 1958 à Nieuwer-Amstel (Pays Bas), adresse professionnelle 300 Beethovenstrat 1077 WZ Amsterdam (Pays Bas), en tant qu'administrateur, jusqu'à la présente assemblée générale des actionnaires, en remplacement de Monsieur Evert Grup, démissionnaire avec effet au 1<sup>er</sup> mars 2007.

- De ratifier la co

optation de Monsieur Patrick Hermse né le 7 avril 1966 à Brunssum (Pays Bas), adresse professionnelle 106, route d'Arlon L-8210 Mamer (Luxembourg) en tant qu'administrateur, jusqu'à la présente assemblée générale des actionnaires, en remplacement de Monsieur David Simons, démissionnaire avec effet au 12 mars 2007.

- De réélire Monsieur Henry Kelly, Monsieur Jacques Elvinger, et d'élire Monsieur Hendrik Luttenberg et Monsieur Patrick Hermse, en date du 15 mai 2007, en tant qu'administrateurs de la Société jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle des Actionnaires qui statuera sur l'année comptable se terminant le 31 décembre 2007.

Au 15 mai 2007, le Conseil d'administration se compose comme suit:

- Monsieur Henry Kelly (Président)

- Monsieur Jacques Elvinger

- Monsieur Hendrik Luttenberg

- Monsieur Patrick Hermse

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mai 2007.

ORANGE ALTERNATIVE INVESTMENT FUND

J.P. MORGAN BANK LUXEMBOURG S.A

G. Fyfe-Meis

Agent domiciliataire

Référence de publication: 2007072939/13/33.

Enregistré à Luxembourg, le 30 mai 2007, réf. LSO-CE06352. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070078290) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2007.

**Business Office Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 116.157.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juin 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007072924/581/12.

Enregistré à Luxembourg, le 19 juin 2007, réf. LSO-CF06532. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070078745) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2007.

**Claudia Shipping S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.  
R.C.S. Luxembourg B 116.625.

—  
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 31 mai 2007 que le conseil d'Administration a accepté la démission de Monsieur Albert Schipper comme administrateur et administrateur-délégué de la société CLAUDIA SHIPPING S.A.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CLAUDIA SHIPPING S.A.  
Le Conseil d'Administration  
Signatures

Référence de publication: 2007072981/1066/17.

Enregistré à Luxembourg, le 14 juin 2007, réf. LSO-CF05080. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070078608) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2007.

---

**Lux Car Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faiencerie.  
R.C.S. Luxembourg B 70.104.

—  
EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale ordinaire du 7 juin 2007 que les mandats suivants sont renouvelés jusqu'à l'assemblée qui se tiendra en 2011:

Commissaire:

MAYFAIR TRUST SARL, société à responsabilité limitée, ayant son siège social 54, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg.  
Luxembourg, le 7 juin 2007. Signature.

Référence de publication: 2007072952/5878/15.

Enregistré à Luxembourg, le 14 juin 2007, réf. LSO-CF04790. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070078671) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2007.

---

**Aurora Private Equity S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 18, avenue de la Porte Neuve.  
R.C.S. Luxembourg B 85.432.

—  
*Extrait de l'Assemblée Générale extraordinaire du 7 mai 2007*

*Résolution*

H.R.T. REVISION S à.r. l. résident à L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri a été nommé Réviseur indépendant. Son mandat expirera à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en l'an 2008.

Pour extrait conforme  
Signature

Référence de publication: 2007072985/1142/15.

Enregistré à Luxembourg, le 14 juin 2007, réf. LSO-CF05124. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070078619) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2007.

---

**Société Immobilière Palmandaise S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.  
R.C.S. Luxembourg B 41.028.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale ordinaire tenue le 20 mars 2007 à Luxembourg*

L'Assemblée prend acte de la nouvelle adresse de Monsieur Guy Glesener au 36, rue Frantz Seimetz, L-2531 Luxembourg.

Pour copie conforme  
Signature / Signature  
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007072987/3842/15.

Enregistré à Luxembourg, le 11 juin 2007, réf. LSO-CF03037. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070078418) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2007.

**F.T. Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 61.904.

L'an deux mille sept, le cinq juin.

Par-devant Maître Henri Beck, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme F. T. HOLDING S.A. avec siège social à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 61.904 (NIN 1999 4009 047),

constituée suivant acte reçu par le notaire Camille Hellinckx, alors de résidence à Luxembourg, en date du 12 novembre 1997, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 139 du 5 mars 1998, et dont les statuts ont été modifiés comme suit:

- suivant acte reçu par ledit notaire Hellinckx, en date du 28 novembre 1997, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 214 du 6 avril 1998,

- suivant acte reçu par le notaire Jean-Joseph Wagner de résidence à Sanem, en date du 30 juin 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 768 du 15 octobre 1999,

- suivant acte reçu par ledit notaire Jean-Joseph Wagner, en date du 19 octobre 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 10 du 5 janvier 2000,

- suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 6 mars 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 893 du 12 juin 2002,

au capital social de trois cent quarante mille Euros (€ 340.000,-), représenté par trois cent quarante (340) actions d'une valeur nominale de mille Euros (€ 1.000,-) chacune.

L'assemblée est présidée par Monsieur Luc Verelst, directeur de société, demeurant professionnellement à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon,

qui désigne comme secrétaire Madame Marie-Reine Tulumello, employée privée, demeurant professionnellement à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Sandrine Antonelli, employée privée, demeurant professionnellement à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

Le bureau étant ainsi constitué Monsieur le président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I. L'ordre du jour est conçu comme suit:

1) Modification du septième alinéa de l'article 5 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

**Art. 5. (alinéa 7).** La société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration.

2) Mandat au Conseil d'Administration d'exécuter la prédite résolution.

II. Il a été établi une liste de présence renseignant les actionnaires présents et représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle liste après avoir été signée ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

III. Il résulte de cette liste de présence que tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée. Dès lors l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer, sur l'ordre du jour dont les actionnaires ont pris connaissance avant la présente assemblée.

IV. Après délibération l'assemblée prend à l'unanimité la résolution suivante:

*Première résolution*

L'assemblée générale décide de modifier le septième alinéa de l'article 5 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

**Art. 5 (alinéa 7).** La société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration.

## Deuxième résolution

Le Conseil d'Administration est mandaté d'exécuter les présentes résolutions et tous pouvoirs lui sont accordés à cet effet.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour Monsieur le Président lève la séance.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants de tout ce qui précède, ces derniers, tous connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom, état et demeure, ont signé avec le notaire le présent procès-verbal.

Signé: L. Verelst, M.-R. Tulumello, S. Antonelli, H. Beck.

Enregistré à Echternach, le 6 juin 2007, Relation: ECH/2007/612. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Miny.

Pour expédition conforme, délivrée à demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 18 juin 2007.

H. Beck.

Référence de publication: 2007072862/201/63.

(070078801) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2007.

**Lybra Luxembourg IV S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 89.450,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 103.506.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 juin 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007072913/581/13.

Enregistré à Luxembourg, le 19 juin 2007, réf. LSO-CF06528. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070078750) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2007.

**Poker Brothers Club, Association sans but lucratif.**

Siège social: L-9773 Troine-Route, Maison 1.

R.C.S. Luxembourg F 7.249.

STATUTS

Entre les soussigné(e)s, dénommé(e)s ci-après «membres fondateurs», il a été constitué une association sans but lucratif régie par les présents statuts et la loi du 21 avril 1928 sur les associations sans but lucratif:

Hermes Giacinto, né le 4 septembre 1962 à Wiltz, ouvrier

Demeurant à 9773 Troine, 1, Troine Route

Hengel Sam, né le 17 septembre 1987 à Wiltz, étudiant

Demeurant à L-9706 Clervaux, 12, rue de Bastogne

Hermes Andy, né le 30 mai 1988 à Wiltz, étudiant

Demeurant à 9773 Troine, 1, Troine Route

Hermes Jakob Marie France, née le 2 octobre 1958 à Differdange, ouvrière

Demeurant à L-9773 Troine, 1, Troine Route

tous de nationalité luxembourgeoise.

**1. Dénomination et siège.** L'association est dénommée POKER BROTHERS CLUB, en abréviation P.B.C.

Son siège social est établi à L-9773 - Troine-Route, Maison 1.

La durée de l'association est illimitée.

**2. Objet.** L'association a pour objet:

- de contribuer au développement du Poker, notamment le Texas Hold'em au Luxembourg en accord avec les règlements de la WORLD POKER ASSOCIATION (W.P.A.) et de la LUXEMBOURG POKER ASSOCIATION (L.P.A.).
- d'organiser toutes sortes d'événements à caractère sportif et culturel y relatifs.
- de servir de source d'information aux intéressés.

L'association peut effectuer toutes opérations qui entrent dans son objet social ou qui s'y rapportent directement ou indirectement. L'association se réserve le droit d'administrer et de gérer, y compris d'acquérir, de louer et de vendre tous biens meubles et immeubles nécessaires à ces fins. Elle pourra également organiser des activités culturelles à destination et/ou au profit de son public cible. L'association observe la plus stricte neutralité en matière politique et religieuse.

**3. Membres et membres extraordinaires.** L'association comporte les catégories de membres suivantes, à savoir les membres fondateurs, les membres effectifs, les membres adhérents, les membres sympathisants et les membres d'honneur.

Seuls les membres fondateurs et les membres effectifs disposent du droit de vote.

#### 3.1 Les membres fondateurs

Les membres fondateurs sont membres effectifs de l'association.

#### 3.2 Les membres effectifs

Peut devenir «membre effectif» de l'association toute personne physique ou association qui adhère aux présents statuts et qui pourra fournir un avantage au P.B.C., en s'engageant activement par son appui moral et matériel. Il est admis par décision du conseil d'administration, à la suite d'une demande écrite. Le membre effectif dispose d'un droit de vote simple.

#### 3.3 Les membres adhérents

Peut devenir «membre adhérent» toute personne, toute association ou tout organisme privé ou public. Le membre adhérent ne dispose pas du droit de vote. Dès lors, il ne saurait participer ni à l'administration, ni à la gestion de l'association. Le membre adhérent pourra bénéficier de certaines remises lors des manifestations organisées par le P.B.C.

#### 3.4 Les membres sympathisants

Peut devenir «membre sympathisant» toute personne, toute association ou tout organisme privé ou public qui soutient le P.B.C. Le membre sympathisant ne dispose pas du droit de vote. Dès lors, il ne saurait participer ni à l'administration, ni à la gestion de l'association.

#### 3.5 Les membres d'honneur

Peut devenir «membre d'honneur» toute personne qui se distingue particulièrement dans le soutien pour le P.B.C. L'admission d'un «membre d'honneur» est formalisée par une décision du CA. La liste des membres est complétée chaque année par indications des modifications qui se sont produites au 31 décembre.

**4. Démission / Exclusion.** Tout membre a la possibilité de se retirer de l'association en adressant sa démission aux administrateurs.

Est réputé démissionnaire après le délai de 3 mois à compter du jour de l'échéance, tout membre qui n'a pas payé la cotisation lui incombant.

Les membres peuvent être exclus de l'association si, d'une manière quelconque, ils portent atteinte aux intérêts et/ou aux objets de l'association. A partir de la proposition d'exclusion formulée par le conseil d'administration, jusqu'à la décision définitive de l'assemblée générale statuant à la majorité des deux tiers des voix, le membre dont l'exclusion est envisagée, est suspendu de plein droit de ses fonctions sociales.

Avant toute décision du CA puis de l'AG, le membre doit être informé de la mesure envisagée à son encontre et des motifs la justifiant et avoir eu, s'il en exprime le souhait, l'occasion de s'exprimer y relativement.

Les membres, démissionnaires ou exclus, ne peuvent porter atteinte à l'existence de l'association et n'ont aucun droit à faire valoir ni sur son patrimoine ni sur les cotisations payées.

**5. Ressources / Dons.** Les ressources de l'association comprennent notamment:

- Les cotisations des membres
- Les subsides et subventions
- Les dons, legs ou sponsoring en sa faveur
- Les participations aux frais des manifestations organisées
- Les produits d'activités lucratives non récurrentes.

L'admission d'un don, individuel ou collectif, au profit de l'association ne donne aucun droit au(x) donateur(s) de participer ni à l'administration, ni à la gestion de l'association.

#### 5.1 Cotisations

Le montant de la cotisation annuelle pour les membres effectifs est fixé par l'assemblée générale et ne peut être inférieure à 50 EUR ni supérieure à 500 EUR.

Le montant de la cotisation annuelle pour les membres adhérents et sympathisants est fixé par l'assemblée générale et ne peut être inférieur à 5 EUR ni supérieur à 100 EUR.

**6. Administration.** L'association est administrée par le Conseil d'Administration, composé de 3 membres au moins et dont le nombre ne pourra dépasser 9 membres, qui sont élus par l'Assemblée Générale statuant à la majorité simple des voix des membres présents ou représentés. Chaque membre présent ne pourra représenter qu'un seul autre membre. La durée des mandats des membres du Conseil d'Administration est de trois années. Les Administrateurs sortants sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués par une Assemblée Générale ordinaire ou extraordinaire. La démission du Conseil

d'Administration peut se faire par courrier recommandé. Le conseil d'administration qui se réunit sur convocation de son président ne peut valablement délibérer que si la moitié de ses membres au moins sont présents. Toute décision doit être prise à la majorité simple des membres élus. En cas d'égalité des voix, la voix du président est prépondérante. Le conseil d'administration se réunit au moins deux fois par an. Le Président du conseil d'administration représente l'association dans les relations avec les tiers. Pour que l'association soit valablement engagée à l'égard de ceux-ci, 2 signatures de membres du conseil d'administration en fonction et dûment mandatés à cet effet sont nécessaires. Le conseil d'administration gère les affaires et les avoirs de l'association. Il exécute les directives à lui dévolues par l'assemblée générale conformément à l'objet de l'association.

**7. Assemblée générale.** L'assemblée générale qui se compose de tous les membres est convoquée régulièrement par le conseil d'administration une fois par an et irrégulièrement chaque fois que les intérêts de l'association l'exigent ou qu'un cinquième (20%) des associés le demandent par écrit au conseil d'administration. La convocation indiquant l'ordre du jour se fait au moins 8 jours avant par écrit (lettre ou e-mail).

L'assemblée générale doit valablement délibérer sur les objets suivants:

- modifications des statuts et règlement interne
- nomination et révocation des administrateurs et des réviseurs de caisses
- approbation des budgets et comptes
- dissolution de l'association.

Le conseil d'administration soumet annuellement à l'approbation de l'assemblée générale le rapport d'activités, les comptes de l'exercice écoulé et le budget du prochain exercice.

L'exercice budgétaire commence le 1<sup>er</sup> janvier de chaque année. Les comptes sont arrêtés le 31 décembre et soumis à l'assemblée générale avec le rapport de la commission de vérification des comptes.

**8. Affiliation.** L'association peut devenir membre d'une autre association visant des buts analogues. L'adhésion, respectivement la démission en groupe est soumise aux décisions de l'assemblée générale.

**9. Dispositions diverses.** Pour tout ce qui n'est pas réglementé par les présents statuts il est renvoyé à la loi du 21 avril 1928 sur les associations sans but lucratif telle qu'elle a été modifiée par les lois du 22 février 1984 et du 4 mars 1994 ainsi qu'au règlement interne en vigueur approuvé lors de la dernière assemblée générale.

Ainsi fait à Troine, le 25 mai 2007.

G. Hermes / A. Hermes / M. F. Hermes / S. Hengel  
*Membres fondateurs*

*Assemblée Générale Extraordinaire*

De suite les soussignés prénommés, fondateurs de l'association, se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité et sur ordre du jour conforme la résolution suivante:

Constitution du comité:

*Président:*

Hermes Giacinto, prénommé

*Vice-Président:*

Hengel Sam, prénommé

*Secrétaires:*

Hermes Andy, prénommé

*Trésorier:*

Hermes Jakoby Marie France, prénommée

Membres:

Cotisations des membres:

La cotisation pour les membres a été fixée comme suit:

Membres sympathisants: 5 EUR

Membres adhérents: 10 EUR

Membres effectifs: 50 EUR

Ainsi fait à Troine Route, le 25 mai 2007.

G. Hermes / A. Hermes / M. F. Hermes Jakoby / S. Hengel

*Membres fondateurs*

Référence de publication: 2007072911/800944/135.

Enregistré à Diekirch, le 12 juin 2007, réf. DSO-CF00063. - Reçu 243 euros.

*Le Receveur (signé): J. Tholl.*

(070078474) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2007.

---

**Credit Suisse Real Estate Fund International (Luxembourg) Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 104.654.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juin 2007.

CREDIT SUISSE ASSET MANAGEMENT FUND SERVICE (LUXEMBOURG) S.A.

J. Siebenaller / D. Breger

Référence de publication: 2007072840/736/14.

Enregistré à Luxembourg, le 15 juin 2007, réf. LSO-CF05469. - Reçu 38 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(070078530) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2007.

---

**Alphivic S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 19.049.900,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 105.373.

Le bilan pour la période du 17 décembre 2004 (date de constitution) au 30 juin 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juin 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007072917/581/14.

Enregistré à Luxembourg, le 19 juin 2007, réf. LSO-CF06530. - Reçu 38 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(070078748) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2007.

---

**Springer Science + Business Media Finance S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 230.500,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 93.844.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juin 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007072921/581/13.

Enregistré à Luxembourg, le 19 juin 2007, réf. LSO-CF06531. - Reçu 28 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(070078747) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2007.

---

**Varon Investissements S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 46.206.

L'an deux mille sept, le vingt-quatre mai.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire, résidant à Sanem (Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de VARON INVESTISSEMENTS S.A., une société anonyme, établie et ayant son siège social au 180, rue des Aubépines, Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 46.206, constituée suivant acte notarié en date du 23 décembre 1993, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 108 du 23 mars 1994 (ci-après: «la Société»). Le capital social a été converti en euros suivant acte sous seing privé en date du 21 mai 2001.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Giacomo Di Bari, employé privé, demeurant à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Isabelle Marechal-Gerlaxhe, employée privée, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Catherine Day-Royemans, employée privée, demeurant à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Le Président expose et l'assemblée constate

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

*Ordre du jour:*

1. Rapports du Conseil d'administration et du Commissaire aux comptes;
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2006;
3. Dissolution anticipée de la société;
4. Nomination d'un Liquidateur et fixation de ses pouvoirs.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Après avoir entendu les rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes, l'assemblée générale approuve les comptes annuels au 31 décembre 2006 tels qu'ils lui sont présentés par le conseil d'administration et décide de reporter à nouveau la perte totale s'élevant à cinquante-trois mille deux cent onze euros quatre-vingt-huit cents (EUR 53.211,88).

*Deuxième résolution*

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide la dissolution anticipée de la Société et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

*Troisième résolution*

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de nommer comme liquidateur:

LUX-AUDIT REVISION S.à r.l., une société à responsabilité limitée, régie par le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 257, route d'Esch, L-1471 Luxembourg.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 bis de la loi coordonnée sur les Sociétés Commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'Assemblée Générale dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilégiés, hypothèques, actions résolutoires, donner mainlevée, avec ou sans paiement, de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, au siège social de la Société, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: G. Di Bari, I. Marechal-Gerlaxhe, C. Day-Royemans, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 1<sup>er</sup> juin 2007. Relation: EAC/2007/5893 — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J.-J. Wagner.

Référence de publication: 2007072818/239/70.

(070078457) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2007.

**General Mills Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 92.388.

In the year two thousand and seven, on the fifteenth of May.

Before us, Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing at Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

GENERAL MILLS (GIBRALTAR) LIMITED, a company duly incorporated and validly existing under the laws of Gibraltar, having its registered office at 57/63, Line Wall Road, Gibraltar (the «Sole Shareholder» or GibCo);

here represented by:

Mr Patrick Van Denzen, with professional address in Luxembourg at 46A, avenue J.F. Kennedy L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

by virtue of a power of attorney given on 14 May 2007.

Said power of attorney, signed ne varietur by the proxy holder of the persons appearing and the undersigned notary public, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing person, represented as stated here above, has requested the undersigned notary public to state that:

I. GibCo is currently the sole shareholder of GENERAL MILLS LUXEMBOURG S.à r.l. (the «Company»), a private limited liability company having its registered office at 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Company Register under section B number 92.388, incorporated by a notarial deed enacted on 24 March 2003, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated 14 April 2003, number 405, page 19.415.

II. The Company's share capital is currently set at twelve thousand five hundred Euro (12,500.- EUR), represented by one hundred twenty-five (125) shares with a nominal value of one hundred Euro (100.- EUR) each.

III. The Sole Shareholder took the following resolutions:

*First resolution*

The Sole Shareholder resolved to cancel the nominal value of the Company's shares.

*Second resolution*

The Sole Shareholder resolved to convert the share capital of the Company from Euro (EUR) to British Pound (GBP) with immediate effect, the share capital of the Company converted into British Pound at the exchange rate (EUR 1.00 = GBP 0.68) provided by OANDA applicable on 10 May 2007 being equal to eight thousand five hundred British Pounds (8,500.- GBP), divided into one hundred and twenty-five (125) shares, without designation of a nominal value.

*Third resolution*

The Sole Shareholder then resolved to amend the Company's articles of association in order to allow the managers to take decisions by means of circular resolutions.

*Fourth resolution*

Pursuant to the above resolution, a fourth paragraph is added to Article ten (10) of the articles of association, which shall henceforth read as follows:

« **Art. 10. paragraph 4.** Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at the managers' meetings.»

*Fifth resolution*

The Sole Shareholder resolved to increase the share capital of the Company by an amount of four million eight hundred twenty-nine thousand two hundred twenty-four British Pounds (4,829,224.- GBP) so as to raise it from its current amount of eight thousand five hundred British Pounds (8,500.- GBP) to four million eight hundred thirty-seven thousand seven hundred twenty-four British Pounds (4,837,724.- GBP) by issuing seventy-one thousand eighteen (71,018) new shares

without nominal value, having the same rights and obligations of the existing shares together with a share premium of forty-three million four hundred sixty-two thousand five hundred forty-nine British Pounds (43,462,549.- GBP) to be fully paid up.

#### *Sixth resolution*

##### *Intervention - Subscription - Payment*

The Sole Shareholder (the «Contributor», the «Subscriber») through its proxy holder declared to subscribe to all seventy-one thousand eighteen (71,018) new shares without nominal value together with a share premium of forty-three million four hundred sixty-two thousand five hundred forty-nine British Pounds (43,462,549.- GBP) issued by the Company and to fully pay them up in an amount of forty-eight million two hundred ninety-one thousand seven hundred seventy-three British Pounds (48,291,773.- GBP) by a contribution in kind consisting in all assets and liabilities of the Contributor.

The contribution to the Company comprises all the assets and liabilities indicated on the balance sheet of the Contributor as at the date of the contribution, provided to the notary, and any and all additional assets and liabilities held by the Contributor that could exist on the date hereof, mentioned or not, known or unknown, which are contributed with all rights, titles, commitments and obligations, known or unknown, which can or could be attached thereto in any manner whatsoever.

##### *Evaluation*

The contribution in kind is evaluated at forty-eight million two hundred ninety-one thousand seven hundred seventy-three British Pounds (48,291,773.- GBP), such value and the valuation method have been decided by the directors of the Contributor by way of a declaration of value, dated 15 May 2007 and accepted by the managers of the Company by way of resolutions of a board of managers, dated 15 May 2007 and by way of a valuation statement executed by all the managers of the Company.

##### *Evidence of the contribution's existence*

Proof of the contribution's existence has been given to the undersigned notary by the following documents:

- a contribution and debt assumption agreement between the Contributor and the Company;
- a recent balance sheet of the Contributor, certified «true and fair» by its directors;
- a declaration of value of the contribution signed by Contributor;
- a valuation statement executed by the managers of the Company.

##### *Effective implementation of the contribution*

The Contributor, through its proxy holder, declared that:

- it is the sole beneficial owner of the contributed assets and liabilities and possesses the power to dispose of them, they being legally and conventionally freely transferable, or have been novated or the Company agrees to discharge these liabilities on the contributing company's behalf;
- the contribution of such assets and liabilities is effective today without qualification, proof thereof having been given to the undersigned notary;
- all further formalities are in course in the respective countries of location of the assets and liabilities, in order to duly carry out and formalize the transfer and to render it effective anywhere and toward any third party.

##### *Contribution tax payment exemption request*

Considering that it concerns the capital increase of a Luxembourg company by a contribution in kind to one Luxembourg resident company consisting of all the assets and liabilities of a company having its registered office in a State of the European Union, the Luxembourg company expressly requests the capital contribution duty exemption on basis of Article 4.1. of the Luxembourg law of December 29, 1971, as amended by the law of December 3, 1986.

#### *Seventh resolution*

The Sole Shareholder resolved to decrease the share capital of the Company by an amount of eight thousand five hundred British Pounds (8,500.- GBP) to reduce it from its current amount of four million eight hundred thirty-seven thousand seven hundred twenty-four British Pounds (4,837,724.- GBP) to four million eight hundred twenty-nine thousand two hundred twenty-four British Pounds (4,829,224.- GBP) by the cancellation of one hundred twenty-five (125) shares of the Company which have been contributed to the Company, in order to avoid that the Company holds its own shares.

#### *Eighth resolution*

The Sole Shareholder resolved that until 16 May 2008, one or several decrease of share capital and/or share premium should not exceed a total amount of four hundred eighty-two thousand nine hundred twenty-two British Pounds (482,922.- GBP). The Sole Shareholder moreover resolved that until 16 May 2008, any resolution pertaining to the reduction of share premium shall only be adopted by the majority of the shareholders holding at least three quarters of the Company's share capital.

*Ninth resolution*

Pursuant to the above resolutions, Article seven (7) of the articles of association is amended and shall henceforth read as follows:

« **Art. 7.** The share capital of the Company is set at four million eight hundred twenty-nine thousand two hundred twenty-four British Pounds (4,829,224.- GBP) represented by seventy-one thousand eighteen (71,018) shares without nominal value, fully paid in.

Until 16 May 2008, one or several decrease of share capital and/or share premium should not exceed a total amount of four hundred eighty-two thousand nine hundred twenty-two British Pounds (482,922.- GBP). Until 16 May 2008, any resolution pertaining to the reduction of share premium shall only be adopted by the majority of the shareholders holding at least three quarters of the Company's share capital.»

*Costs*

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at six thousand five hundred Euro.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon closed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the proxy holder of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, who is known to the notary by his Surname, Christian name, civil status and residence, he signed together with Us, the notary, the present original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille sept, le quinze mai.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

GENERAL MILLS (GIBRALTAR) LIMITED, une société constituée et soumise au droit de Gibraltar dont le siège social est au 57/63 Line Wall Road, Gibraltar, (l'«Associé Unique» ou GibCo);

ici représentée par:

Monsieur Patrick Van Denzen, avec adresse professionnelle à Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée le 14 mai 2007.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentaire, demeurera attachée en annexe aux présentes pour être enregistrée.

Laquelle comparante, représentée comme constaté ci-dessus, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. GibCo est actuellement l'associé unique de GENERAL MILLS LUXEMBOURG S.à r.l. (la «Société») une société à responsabilité limitée dont le siège social est au 46A, avenue J.F Kennedy, L-1855 Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg section B, sous le numéro 92.388, constituée selon acte notarié reçu en date du 24 mars 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 405, du 14 avril 2003, page 19.415.

II. Le capital social de la Société est actuellement fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.

III. L'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Associé Unique a décidé de supprimer la valeur nominale des parts sociales de la Société.

*Deuxième résolution*

L'Associé Unique a décidé de changer la devise du capital social de la Société d'Euros en Livres Sterling avec effet immédiat, le capital social de la Société converti en Livres Sterling au taux de change (Euro 1,00 = GBP 0,68) fourni par OANDA au 10 mai 2007 est égal à huit mille cinq cents Livres Sterling (8.500,- GBP), divisé en cent vingt-cinq (125) parts sociales, sans désignation de valeur nominale.

*Troisième résolution*

L'Associé Unique a ensuite pris la décision de modifier les statuts de la Société pour autoriser les gérants à prendre des décisions par résolutions circulaires.

#### Quatrième résolution

Suite à la résolution ci-dessus, un quatrième alinéa est ajouté à l'article dix (10) des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 10. alinéa 4.** Les résolutions écrites approuvées et signées par tous les gérants, produiront les mêmes effets que les résolutions prises en conseil de gérance.»

#### Cinquième résolution

L'Associé Unique a décidé d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de quatre millions huit cent vingt-neuf mille deux cent vingt-quatre Livres Sterling (4.829.224,- GBP), pour le porter de son montant actuel de huit mille cinq cents Livres Sterling (8.500,- GBP) à quatre millions huit cent trente-sept mille sept cent vingt-quatre Livres Sterling (4.837.724,- GBP) par la création et l'émission de soixante et onze mille dix-huit (71.018) nouvelles parts sociales valeur nominale, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes, et d'une prime d'émission s'élevant à quarante-trois millions quatre cent soixante-deux mille cinq cent quarante-neuf Livres Sterling (43.462.549,- GBP) qui seront entièrement libérées.

#### Sixième résolution

##### Intervention - Souscription - Paiement

L'Associé Unique (l'«Apporteur», le «Souscripteur»), par son mandataire, a déclaré souscrire aux soixante et onze mille dix huit (71.018) nouvelles parts sociales sans valeur nominale, ainsi que la prime d'émission s'élevant à quarante-trois millions quatre cent soixante-deux mille cinq cent quarante-neuf Livres Sterling (43.462.549,- GBP), émises par la Société, et les libérer intégralement pour un montant de quarante-huit millions deux cent quatre-vingt-onze mille sept cent soixante-treize Livres Sterling (48.291.773,- GBP) par apport en nature de l'ensemble des actifs et passifs de l'Apporteur.

L'apport à la Société inclut tous les actifs et les passifs mentionnés dans le bilan comptable de l'Apporteur à la date de l'apport, produit au notaire, et tous autres actifs et passifs détenus par l'Apporteur qui pourraient exister à ce jour, mentionnés ou non, connus ou non, qui sont apportés avec tous les droits, titres, engagements et obligations, connus ou non, qui pourraient y être attachés d'une quelconque manière.

##### Evaluation

L'apport en nature est évalué à quarante-huit millions deux cent quatre-vingt-onze mille sept cent soixante-treize Livres Sterling (48.291.773,- GBP), cette valeur et la méthode d'évaluation ont été décidées par les administrateurs de l'Apporteur, par la voie d'une déclaration de valeur, datée du 15 mai 2007, et acceptées par les gérants de la Société, par la voie d'un conseil de gérance tenu le 15 mai 2007 et d'une certification de valeur signée par tous les gérants de la Société.

##### Preuve de l'existence de l'apport

La preuve de l'existence de l'apport a été donnée au notaire par les documents suivants:

- Un contrat d'apport entre l'Apporteur et la Société;
- Un bilan récent de l'Apporteur, certifié fidèle et sincère par ses gérants;
- Une déclaration de la valeur de l'apport signée par l'Apporteur;
- Une certification de valeur signée par les gérants de la Société.

##### Effectivité de l'apport

L'Apporteur, à travers son mandataire, déclare que:

- Il est le seul détenteur des actifs et passifs apportés, et a le pouvoir d'en disposer, étant légalement et contractuellement librement transférables, ou ayant fait l'objet d'une novation ou la Société accepte de prendre en charge ces passifs pour le compte de la société apporteuse;
- L'apport de tels actifs et passifs est effectif aujourd'hui sans restriction, preuve ayant été donnée au notaire instrumentaire;
- Toutes les formalités restantes sont en cours dans les pays respectifs des actifs et passifs, dans le but d'effectuer et de formaliser le transfert et de le rendre effectif partout et envers tout tiers.

##### Requête d'exemption de la taxe sur l'apport

Considérant qu'il s'agit de l'augmentation de capital d'une société luxembourgeoise par un apport en nature à une société résidant au Luxembourg, consistant en tous les actifs et les passifs d'une société ayant son siège social dans un Etat de l'Union Européenne, la société luxembourgeoise exprime expressément une requête d'exemption sur le droit d'apport sur la base de l'article 4.1 de la loi luxembourgeoise du 29 décembre 1971, modifiée par la loi du 3 décembre 1986.

#### Septième résolution

L'Associé Unique a pris la résolution de réduire le capital social de la Société d'un montant huit mille cinq cents Livres Sterling (8.500,- GBP) pour le réduire de son montant actuel de quatre millions huit cent trente-sept mille sept cent vingt-quatre Livres Sterling (4.837.724,- GBP) à quatre millions huit cent vingt-neuf mille deux cent vingt-quatre Livres Sterling

(4.829.224,- GBP) par l'annulation de cent vingt-cinq (125) parts sociales de la Société, qui ont été apportées à la Société, dans le but d'éviter que la Société ne détienne ses propres actions.

*Huitième résolution*

L'Associé Unique a pris la décision que jusqu'au 16 mai 2008, une ou plusieurs réductions du capital social et/ou de la prime d'émission ne pourront excéder un montant total de quatre cent quatre-vingt-deux mille neuf cent vingt-deux Livres Sterling (482.922,- GBP). L'Associé Unique de plus a pris la décision que jusqu'au 16 mai 2008, toute résolution concernant la réduction de la prime d'émission ne pourra être adoptée qu'à la majorité des actionnaires détenant au moins les trois quart du capital social de la Société.

*Neuvième résolution*

Suite aux résolutions ci-dessus, l'article sept (7) des statuts est modifié de la manière suivante:

« **Art. 7.** Le capital social est fixé à quatre millions huit cent vingt-neuf mille deux cent vingt-quatre Livres Sterling (4.829.224,- GBP) représenté par soixante et onze mille dix huit (71.018) parts sociales sans valeur nominale, entièrement libérées.

Jusqu'au 16 mai 2008, une ou plusieurs réductions du capital social et/ou de la prime d'émission ne pourront excéder un montant total de quatre cent quatre-vingt-deux mille neuf cent vingt-deux Livres Sterling (482.922,- GBP). Jusqu'au 16 mai 2008, toute résolution concernant la diminution de la prime d'émission ne pourra être adoptée qu'à la majorité des actionnaires détenant au moins les trois quart du capital social de la Société.»

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués à environ six mille cinq cents euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le mandataire de la partie comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Münsbach, Grand-Duché de Luxembourg, les jour, mois et année qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la même partie comparante, connu du notaire par ses nom et prénom, état et demeure, il a signé ensemble avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: P. Van Denzen, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 18 mai 2007. Relation: EAC/2007/5240. — Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé):* Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 14 juin 2007.

J.-J. Wagner.

Référence de publication: 2007072817/239/240.

(070078459) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2007.

**Archer Investments S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 18.000,00.**

Siège social: L-1417 Luxembourg, 4, rue Dicks.

R.C.S. Luxembourg B 124.711.

In the year two thousand and seven, on the sixteenth day of May.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

BARCLAYS PRIVATE BANK & TRUST (CAYMAN) LIMITED, a company limited by shares incorporated and organized under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at First Caribbean House, Fourth Floor, Mary Street, P.O. Box 487GT, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, registered with the Registrar of Companies of the Cayman Islands under number 029978,

here represented by Mélanie Sauvage, lawyer, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given in George Town, Cayman Islands on April 23, 2007.

Such proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record the following:

I. BARCLAYS PRIVATE BANK & TRUST (CAYMAN) LIMITED is the sole partner (the Sole Partner) of the Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) existing under the name ARCHER INVESTMENTS S.à r.l., having its registered office at 4, rue Dicks, L-1417 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of

Commerce and Companies under number B 124.711 (the Company), incorporated pursuant to a notarial deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, dated January 3, 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 777 of May 3, 2007.

II. As proposed to the Sole Partner by the board of managers of the Company (the Board) during the Board meeting held on April 16, 2007, the Sole Partner has taken the following resolutions:

*First resolution*

The Sole Partner resolves to restate article 9 of the articles of association of the Company (the Articles) by inserting a new article 9.6 after the current article 9.5 as follows:

«9.6 Without prejudice to the applicable majority required by article 9.5 of these Articles, no resolution of the board of managers of the Company shall be adopted without the unanimous vote of all the managers in the following matters: (i) approval of the financial statements of the Company; (ii) distributions of profits to the partners of the Company; and (iii) (a) any decisions related to transactions involving funds or assets exceeding EUR 5,000.- per transaction or (b) any decisions which are not related to the standard day-to-day management of the Company regardless of the amount involved.»

The Sole Partner resolves that article 9 of the Articles shall be re-numbered accordingly.

*Second resolution*

The Sole Partner resolves to amend article 10 of the Articles so that it shall henceforth read as follows:

« **Art. 10. Representation.** The Company shall be bound towards third parties in all matters by the joint signatures of all the managers of the Company or, as the case may be, by the joint or single signatures of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2 of these Articles.»

*Third resolution*

The Sole Partner resolves to appoint for an unlimited duration as from the date hereof EAGLE MANAGEMENT SERVICES LIMITED, Box 487 GT, First Carribean House, 4th Floor, Grand Cayman, Cayman Islands (Eagle) as an additional member to the Board.

The Sole Partner notes and acknowledges that as from the date hereof the Board is composed as follows:

- Mr Edmond Van De Kelft;
- Mr Ekkehart Kessel; and
- EAGLE MANAGEMENT SERVICES LIMITED.

The Sole Partner further resolves to appoint and empower any lawyer of Loyens Winandy in Luxembourg as well as any employee of the law firm of Céline Pignon and Jean-Claude Wolff, acting individually with full power of substitution, to file any notice necessary or useful in respect of the appointment of this additional member of the board of managers of the Company with the Luxembourg Register of Commerce and Companies.

There being no further business, the meeting is closed.

*Estimated costs*

The aggregate amount of costs, remunerations or expenses which shall be charged to the Company by reason of this deed, are estimated at approximately EUR 1,000.-

*Statement*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English version and the French version, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of the deed.

The document having been read to the proxyholder, the proxyholder signed together with Us, the Undersigned notary, the present original deed.

**Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille sept, le seizième jour du mois de mai.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

BARCLAYS PRIVATE BANK & TRUST (CAYMAN) LIMITED, une société à responsabilité limitée, constituée et organisée selon les lois des Iles Cayman, ayant son siège social à First Caribbean House, quatrième étage, Mary Street, P.O. Box 487GT, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, immatriculée au registre des sociétés des Iles Cayman sous le numéro 029978,

ici représentée par Mélanie Sauvage, avocat, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à George Town, Iles Cayman, le 23 avril 2007.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante ainsi que le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter que:

I. BARCLAYS PRIVATE BANK & TRUST (CAYMAN) LIMITED est l'associé unique (l'Associé Unique) de la société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois existant sous la dénomination de ARCHER INVESTMENTS S.à r.l., ayant son siège social au 4, rue Dicks, L-1417 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 124.711 (la Société), constituée par acte du notaire Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, en date du 3 janvier 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 777 du 3 mai 2007.

II. Sur base des propositions faites à l'Associé Unique par le conseil de gérance de la Société (le Conseil) lors de la réunion du Conseil tenue le 16 avril 2007, l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Associé Unique décide de procéder à la refonte de l'article 9 des statuts de la Société (les Statuts), en insérant un nouvel article 9.6 après l'actuel article 9.5 ayant la teneur suivante:

«9.6 Sans préjudice de la majorité applicable prévue à l'article 9.5 des présents Statuts, aucune résolution du conseil de gérance de la Société ne pourra être adoptée sans le vote unanime de tous les gérants pour les questions suivantes: (i) approbation des comptes annuels de la Société; (ii) distributions des bénéfices aux associés de la Société; et (iii) (a) toutes décisions relatives à des transactions engageant des fonds or des actifs pour un montant supérieur à EUR 5.000,- par transaction ou (b) toutes décisions n'ayant pas trait à la gestion journalière courante de la Société, indépendamment du montant concerné.»

L'Associé Unique décide que l'article 9 des Statuts devra être re-numéroté en conséquence.

*Deuxième résolution*

L'Associé Unique décide de modifier l'article 10 des Statuts de sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 10. Représentation.** La Société sera engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par les signatures conjointes de tous les gérants de la Société ou, le cas échéant, par les signatures conjointes ou individuelle de toutes personnes à qui un tel pouvoir de signature aura été valablement délégué conformément à l'article 8.2 des présents Statuts.»

*Troisième résolution*

L'Associé Unique décide de nommer pour une durée indéterminée à compter de la date des présentes EAGLE MANAGEMENT SERVICES LIMITED, Box 487 GT, First Carribean House, 4th Floor, Grand Cayman, Iles Cayman (Eagle) aux fonctions de nouveau membre du Conseil.

L'Associé Unique note et prend acte qu'à compter de la date des présentes, le Conseil est composé de la manière suivante:

- M. Edmond Van De Kelft;
- M. Ekkehart Kessel; et
- EAGLE MANAGEMENT SERVICES LIMITED.

L'Associé Unique décide par ailleurs de nommer et de donner mandat à tout avocat de l'Etude Loyens Winandy ainsi qu'à tout employé du cabinet d'avocats de Céline Pignon et Jean-Claude Wolff, agissant individuellement avec plein pouvoir de substitution, pour déposer toute notification nécessaire ou utile en rapport avec la nomination du nouveau membre du conseil de gérance au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg.

*Evaluation des frais*

Le montant des frais, rémunérations et charges, incombant à la Société en raison du présent acte est estimé approximativement à la somme de EUR 1.000,-.

*Déclaration*

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée par le notaire instrumentaire au mandataire, le mandataire a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. Sauvage, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 21 mai 2007, Relation: LAC/2007/9248. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juin 2007.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007073788/242/130.

(070080098) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2007.

**At Consulting Services SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-2430 Rodange, 18, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 128.934.

—  
STATUTS

L'an deux mille sept, le neuf janvier.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg,

A comparu:

VOLUMED INVESTMENTS LTD, société de droit britannique, créée le 17 février 1998, enregistrée sous le n° 3527316 et domiciliée 41 Chalton Street, London NW1 1JD, Royaume-Uni, ici représentée par Monsieur Benoit Castelain, employé privé, avec adresse professionnelle à Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé, laquelle restera annexée aux présentes pour être soumise avec elles à la formalité de l'enregistrement.

Laquelle comparant a arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société anonyme qu'elle va constituer:

**Titre I<sup>er</sup> . Dénomination, Siège social, Objet, Durée, Capital social**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme, sous la dénomination de:

At CONSULTING SERVICES SA, en abrégé At.C.S. SA

Le siège social est établi à Luxembourg-ville.

Il peut être créé par simple décision du conseil d'administration des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil d'administration estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer le siège social provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La société aura une durée illimitée.

**Art. 2.** La société a pour objet la prestation de services administratifs, la consultance en management d'entreprise, la formation et le développement de solutions informations liées à la formation ainsi que toutes activités se rapportant directement ou indirectement à cet objet.

La société a également pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ses participations.

La société a aussi pour objet la détention, l'exploitation, la mise en valeur, la vente ou la location d'immeubles, de terrains et autres, situés au Luxembourg ou à l'étranger, ainsi qu'à toutes les opérations financières, mobilières et immobilières y rattachées directement ou indirectement.

En outre, elle pourra s'intéresser à toutes valeurs mobilières, certificats de trésorerie, et toutes autres formes de placement, les acquérir par achat, souscription ou toute autre manière, les vendre ou les échanger.

La société pourra prendre part à l'établissement et au développement de toute entreprise industrielle ou commerciale et pourra prêter son assistance à pareille entreprise au moyen de prêts, d'avances, de garanties ou autrement.

La société pourra également prêter ou emprunter avec ou sans intérêts, émettre des obligations et autres reconnaissances de dettes.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger qui se rattachent directement ou indirectement, en tout ou partie à son objet social.

Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association.

D'une façon générale, la société pourra prendre toutes mesures de contrôle ou de surveillance et effectuer toutes opérations qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet et de son but.

**Art. 3.** Le capital social est fixé à EUR 31.000,- (trente et un mille euros), représenté par 310 (trois cent dix actions) actions de EUR 100,- (cent euros) chacune.

Les actions sont soit au porteur soit nominatives.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions dans les limites fixées par la loi.

Le capital souscrit peut être augmenté ou réduit par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires statuant comme en matière de modifications des statuts.

## **Titre II. Administration, Surveillance**

**Art. 4.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Les administrateurs sont rééligibles. Cependant au cas où la Société est constituée par un associé unique ou s'il est constaté lors d'une assemblée générale que la Société n'a plus qu'un associé unique, la composition du Conseil d'Administration peut être limitée à un membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un associé.

**Art. 5.** Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception de ceux que la loi ou les statuts réservent à l'assemblée générale. Le conseil d'administration ne peut délibérer et statuer valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télex ou télécopie étant admis.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration. Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix.

Lorsque la société n'a qu'un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au Conseil d'administration.

**Art. 6.** Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents.

La société se trouve engagée par la signature collective de deux administrateurs, dont celle de l'administrateur-délégué ou par la signature individuelle de l'administrateur-délégué.

Exceptionnellement, la première personne à laquelle sera délégué la gestion journalière de la société, pourra, le cas échéant, être nommée par la première assemblée générale extraordinaire suivant la constitution.

Au cas où le Conseil d'administration est composé d'un seul membre, la Société sera engagée par le signature individuelle de l'administrateur unique.

**Art. 7.** Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société seule (par le conseil d'administration agissant par son président ou un administrateur-délégué).

**Art. 8.** Le conseil d'administration est autorisé à procéder à des versements d'acomptes sur dividendes conformément aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

**Art. 9.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, ils sont nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Ils sont rééligibles.

## **Titre III. Assemblée générale et répartition des bénéfices**

**Art. 10.** L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales.

Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

L'assemblée générale décide de l'affectation ou de la distribution du bénéfice net.

L'assemblée générale est également autorisée à octroyer aux administrateurs une rémunération calculée en fonction des bénéfices disponibles de la société, appelée tantièmes.

**Art. 11.** L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit de plein droit au siège social ou à tout autre endroit de la commune du siège indiqué dans l'avis de convocation, le 1<sup>er</sup> vendredi du mois de mai à 17.00 heures.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 12.** Par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, tout ou partie des bénéfices et réserves autres que ceux que la loi ou les statuts interdisent de distribuer peuvent être affectés à l'amortissement du capital par voie de remboursement au pair de toutes les actions ou d'une partie de celles-ci désignées par tirage au sort, sans que le capital exprimé ne soit réduit.

Les titres remboursés sont annulés et remplacés par des actions de jouissance qui bénéficient des mêmes droits que les titres annulés, à l'exclusion du droit au remboursement de l'apport et du droit de participation à la distribution d'un premier dividende attribué aux actions non amorties.

## **Titre IV. Exercice social, Dissolution**

**Art. 13.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 14.** La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

## Titre V. Disposition générale

**Art. 15.** La loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

### *Dispositions transitoires*

1.- Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le trente et un décembre deux mille sept.

2.- La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en deux mille huit.

### *Souscription et Libération*

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, la comparante déclare souscrire aux actions du capital social comme suit:

VOLUMED INVESTMENT LTD, trois cent dix actions . . . . . 310

Toutes les actions ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de EUR 31.000,- (trente et un mille euros) se trouve dès à présent à la disposition de la nouvelle société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

### *Constataion*

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions exigées par l'article 26 de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

### *Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de EUR 1.800,-.

### *Décisions de l'actionnaire unique*

Et à l'instant, la comparante a pris les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'adresse de la société est fixée au 18, rue Michel Rodange, L-2430 Luxembourg.

L'assemblée autorise le conseil d'administration de fixer en tout temps une nouvelle adresse dans la localité du siège social statutaire.

#### *Deuxième résolution*

Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

#### *Troisième résolution*

Sont nommés administrateurs:

- a) Monsieur Joseph Parilla, demeurant, 27, rue Pasteur, F-57525 Talange (France)
- b) Monsieur Fabien Quiquemelle, demeurant 1, rue du Centre, F-57140 Plesnois (France)
- c) Monsieur Philippe Claude, demeurant 9, square de Liège, F-54500 Vandoeuvre (France)

L'assemblée faisant usage de la faculté lui reconnue par l'article 6 des statuts, nomme pour une durée expirant lors de l'assemblée générale de l'année 2012, Monsieur Joseph Parilla, prénommé, en qualité d'administrateur délégué à la gestion journalière des affaires de la société ainsi que sa représentation en ce qui concerne cette gestion sous sa signature individuelle.

#### *Quatrième résolution*

Est nommé commissaire: FIDU-CONCEPT S.A., avec siège social au 36, avenue Marie-Thérèse, L-1013 Luxembourg.

#### *Cinquième résolution*

Les mandats des administrateurs et du commissaire expireront immédiatement après l'assemblée générale statutaire de deux mille douze.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, le comparant a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: B. Castelain, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 15 janvier 2007, vol. 31cs, fol. 59, case 8. — Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 31 janvier 2007.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007073823/242/157.

(070079819) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2007.

**Managing Partner S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 128.969.

—  
STATUTS

L'an deux mille sept, le sept juin.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur François Le Menaheze, cadre dirigeant, né à Lavour (Tarn) le 4 avril 1960, demeurant à 36, Ronda Sant Pere, E-08010 Barcelone (Espagne).

Lequel comparant, ès-qualité qu'il agit, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après «La Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après «La Loi»), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après «les Statuts»), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

**Art. 2.** La société a pour objet les prestations de services, l'assistance administrative et la mise en relation de la clientèle.

La société peut prendre des participations, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou toute autre manière, et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse de tous concours, prêts, avances et garanties, enfin toutes activités et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet, notamment en empruntant, en toutes monnaies, par voie d'émission d'obligations, et en prêtant aux sociétés dont il est question ci-dessus. La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières dans tous secteurs, qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La Société aura la dénomination: MANAGING PARTNER S.à r.l.

**Art. 5.** Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut-être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège social peut-être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille quatre cents euros (12.400,- EUR) représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt quatre euros (124,- EUR) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

**Art. 7.** Le capital peut-être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

**Art. 8.** Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

**Art. 9.** Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

**Art. 10.** Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

**Art. 11.** La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

**Art. 12.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérants ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) aura(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la seule signature de n'importe quel membre du conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

**Art. 13.** Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

**Art. 14.** L'associé unique exerce tous pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quelque soit le nombre de part qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

**Art. 15.** L'année sociale commence le premier janvier et se termine le 31 décembre, à l'exception de la première année qui débutera à la date de constitution et se terminera le 31 décembre 2007.

**Art. 16.** Chaque année, à la fin de l'année sociale, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

**Art. 17.** Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

**Art. 18.** Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

**Art. 19.** Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

#### *Souscription-Libération*

La partie comparante ayant ainsi arrêté les Statuts de la Société, cette partie comparante a déclaré souscrire aux cent (100) parts sociales et a déclaré les avoir libérées en espèces à concurrence d'un montant de douze mille quatre cents euros (12.400,- EUR).

La preuve de tous ces paiements a été rapportée au notaire instrumentant qui constate que les conditions prévues à l'article 183 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été respectées.

#### *Frais*

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille quatre cents euros (1.400,- EUR).

#### *Décision de l'associé unique*

1) La Société est administrée par le gérant suivant:

Monsieur François Le Menaheze, cadre dirigeant, né à Lavour (Tarn) le 4 avril 1960, demeurant à 36, Ronda Sant Pere, E-08010 Barcelone (Espagne).

2) L'adresse de la Société est fixée au 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: F. Le Menaheze, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 14 juin 2007. LAC/2007/12733. — Reçu 124 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juin 2007.

G. Lecuit.

Référence de publication: 2007074303/220/114.

(070080656) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2007.

**Events Company Trading S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 90.595.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale extraordinaire qui s'est tenue le 16 mai 2007 à Luxembourg*

L'Assemblée prend acte de la démission de Monsieur Fabrice Leonard de son poste d'administrateur de la société et nomme en remplacement au poste d'administrateur:

Monsieur Guy Glesener, Conseiller Juridique, né à Luxembourg le 2 décembre 1946, demeurant à L-2531 Luxembourg, rue Frantz Seimetz 36.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire à tenir en 2012.

Pour copie conforme

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007072988/3842/18.

Enregistré à Luxembourg, le 25 mai 2007, réf. LSO-CE05739. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070078421) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2007.

**CWE Management Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 68.541.

DISSOLUTION

In the year two thousand and seven, on the fourteenth day of May.

Before us Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg

There appeared:

CWE PROPERTY HOLDINGS S.à r.l., in liquidation, a limited liability company organised under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, represented by M<sup>e</sup> Manfred Hoffmann, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Which proxy, after being signed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearer, acting in its capacity as sole shareholder has requested the undersigned notary to state:

- that CWE MANAGEMENT HOLDINGS S.à r.l. (the «Company») having its registered office at 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg B 68.541), has been incorporated pursuant to a deed of Maître Jean-Joseph Wagner on 10 February 1999, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 333 of 11 May 1999;
- that the capital of the Company is fixed at ten thousand Pounds Sterling (GBP 10,000.-) represented by five hundred (500) shares with a par value of twenty Pounds Sterling (GBP 20.-) per share;
- that CWE PROPERTY HOLDINGS S.à r.l. owns all the shares issued by the Company;
- that the anticipated dissolution of the Company is herewith pronounced with immediate effect;
- that the accounts of the Company dated 31 December 2006 as well as the accounts dated 11 May 2007 presented to this Meeting are hereby approved;
- that CWE PROPERTY HOLDINGS S.à r.l., represented by its liquidator ANTKO MANAGEMENT S.à r.l. is acting as liquidator with the broadest powers, as provided for by article 144 to article 148bis of the law of 10 August 1915 on commercial companies as amended;

- that all the assets of the Company are transferred to the sole shareholder who declares that all liabilities of the Company have been paid, except those due to the sole shareholder;
- that CWE PROPERTY HOLDINGS S.à r.l. will personally bear all future liabilities of the Company, including those which are unknown today and which might occur after the date of dissolution. The sole shareholder will also bear the costs related to the present deed;
- that discharge is granted to the managers of the Company for the execution of their mandate until this date of dissolution of the Company;
- that the account-books and the documents of the Company shall be lodged during a period of five years at 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, herewith states that on request of the above named person, this deed is worded in English followed by a French translation; at the request of the same appearing person, in case of divergence between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his surname, name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

### Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le quatorze mai.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg,

A comparu:

CWE PROPERTY HOLDINGS S.à r.l., en liquidation, une société à responsabilité limitée, créée sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, représentée par M<sup>e</sup> Manfred Hoffmann, avocat, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privée.

Laquelle procuration, après avoir été paraphée ne varietur par la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

Laquelle comparante, agissant en qualité d'associé unique, a requis le notaire instrumentant d'acter:

- que CWE MANAGEMENT HOLDINGS S.à r.l. (la «Société»), ayant son siège social au 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg B. 68 541), a été constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph Wagner en date du 10 février 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 333 du 11 mai 1999;
- que le capital social de la Société est fixé à dix mille Livres Sterling (GBP 10.000,-) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt Livres Sterling (GBP 20,-) chacune;
- que CWE PROPERTY HOLDINGS S.à r.l. est propriétaire de toutes les parts sociales émises par la Société;
- que par la présente, la dissolution anticipée de la Société est prononcée avec effet immédiat;
- que les comptes de la Société du 31 décembre 2006 et du 11 mai 2007 soumis à cette Assemblée sont approuvés par le présent acte;
- que CWE PROPERTY HOLDINGS S.à r.l., représentée par son liquidateur ANTKO MANAGEMENT S.à r.l. agit comme liquidateur de la Société avec les pouvoirs les plus étendus, tels que stipulés aux articles 144 à 148bis de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée;
- que tous les actifs de la Société sont transférés à l'associé unique qui déclare que toutes les dettes de la Société à l'exception de celles imputable à l'associé unique ont été acquittées;
- que CWE PROPERTY HOLDINGS S.à r.l. répondra personnellement de tous les engagements futurs de la Société y compris les frais inconnus à l'heure actuelle et qui pourraient surgir après la date de la dissolution de la Société. L'associé unique réglera également les frais des présentes;
- que décharge pleine et entière est accordée aux gérants en place pour l'exécution de leur mandat jusqu'à la date de dissolution de la Société;
- que les livres comptables et les documents de la Société seront conservés pendant une durée de cinq ans au 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg.

Le notaire soussigné qui parle et comprend la langue anglaise, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. Hoffmann, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 21 mai 2007, Relation: LAC/2007/9202. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 mai 2007.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007074349/242/87.

(070080797) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2007.

**Urbis Property S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 6, Parc d'Activités Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 120.054.

In the year two thousand and seven, on the fourteenth of May.

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg),

There appeared:

VREF HOLDING S.à r.l. (the «Company») a société à responsabilité limitée, with registered office at 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the trade and companies' register of Luxembourg under section B number 115 317;

duly represented by Ms Ute Bräuer, Maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, which proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed in order to be registered therewith,

being the sole shareholder of URBIS PROPERTY S.à r.l. (the «Company») a société à responsabilité limitée, with registered office at 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the trade and companies' register of Luxembourg under section B number 120 054, incorporated by a notarial deed on September 22, 2006, published in the Mémorial, Recueil Spécial C, number 2161 of November 18, 2006.

The appearing party representing the whole corporate capital then considers the following agenda:

*Agenda:*

1. Transfer of the registered office of the Company to Munsbach at the following address:

E-Building, 6, parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach (Grand Duchy of Luxembourg).

2. Subsequent amendment of article five (5) of the articles of association of the Company, that now reads as follows:

« **Art. 5.** The registered office of the Company is established in Munsbach. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of a general meeting of its members. Within the same borough, the registered office may be transferred through simple resolution of the manager or the board of managers. Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad.»

and passes the following resolutions:

*First resolution*

The sole shareholder decides to transfer of the registered office of the Company to Munsbach at the following address:  
E-Building, 6, parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach (Grand Duchy of Luxembourg).

*Second resolution*

Following the foregoing resolution, the article five (5) of the articles of association of the Company is amended and will now read as follows:

« **Art. 5.** The registered office of the Company is established in Munsbach. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of a general meeting of its members. Within the same borough, the registered office may be transferred through simple resolution of the manager or the board of managers. Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad.»

*Estimation of cost*

The aggregate amount of costs, expenditures, remunerations or expenses in any form whatsoever which the Company incurs is approximately at EUR 1,200.-.

There being no further business, the meeting is closed.

The undersigned notary, who has personal knowledge of English language, herewith states that on request of the appearing person, this deed is worded in English followed by French text, the English version will prevail.

Whereof this deed was drawn up in Luxembourg on the date set at the beginning of this document.

This deed having been read to the appearing party, known to the notary by its name, first name, civil status and residence, said appearing person signed together with the notary the present original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille sept, le quatorze mai.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire résidant à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg),

A comparu:

VREF HOLDING S.à r.l. (la «Société»), une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, enregistrée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous la section B numéro 115 317;

ici représentée par Madame Ute Bräuer, Maître en droit, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration, laquelle, signée ne varietur par la mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement,

étant l'associé unique de URBIS PROPERTY S.à r.l. (la «Société»), une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, enregistrée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous la section B numéro 120 054, constituée suivant acte notarié en date du 22 septembre 2006, publié au Mémorial, Recueil Spécial C, numéro 2161 du 18 novembre 2006.

La partie comparante, représentant l'intégralité du capital social considère l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Transfert du siège social de la Société à Munsbach à l'adresse suivante:

E-Building, 6, parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach (Grand Duchy of Luxembourg).

2. Modification subséquente de l'article cinq (5) des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le siège social de la Société est établi à Munsbach. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés. A l'intérieur de la commune, le siège social pourra être transféré par simple décision du gérant ou du conseil de gérance. La Société peut ouvrir des agences ou succursales dans toutes autres localités du Grand-Duché de Luxembourg ou dans tous autres pays.»

et prend les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'associé unique décide de transférer le siège social de la Société à Munsbach à l'adresse suivante:

E-Building, 6, parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach (Grand Duchy of Luxembourg).

*Deuxième résolution*

En conséquence de la résolution qui précède, l'article cinq (5) paragraphe premier des statuts de la Société est modifié et aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le siège social de la Société est établi à Munsbach. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés. A l'intérieur de la commune, le siège social pourra être transféré par simple décision du gérant ou du conseil de gérance. La Société peut ouvrir des agences ou succursales dans toutes autres localités du Grand-Duché de Luxembourg ou dans tous autres pays.»

*Évaluation des Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société est évalué à la somme de EUR 1.200,-.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur la demande de la personne comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française, sur demande de la même personne comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, même date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la personne comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, la personne comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: U. Bräuer, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 21 mai 2007. Relation: LAC/2007/9199. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juin 2007.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007074320/242/99.

(070080779) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2007.

**JBC Ventures S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 87.490.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

JBC VENTURES S.A.

Signature / Signature

*Un administrateur / Un administrateur*

Référence de publication: 2007072828/24/14.

Enregistré à Luxembourg, le 19 juin 2007, réf. LSO-CF06618. - Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070078229) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2007.

---

**Wams Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 73.874.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juin 2007.

WAMS HOLDING S.A.

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

*Administrateur*

Signatures

Référence de publication: 2007072894/683/16.

Enregistré à Luxembourg, le 18 juin 2007, réf. LSO-CF05900. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070078378) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2007.

---

**NG Luxembourg Two S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J-F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 113.904.

Le bilan au 31 mars 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juin 2007.

NG LUXEMBOURG TWO S.à r.l.

EQUITY TRUST CO. (LUXEMBOURG) S.A.

*Agent Domiciliataire*

Signatures

Référence de publication: 2007072896/683/16.

Enregistré à Luxembourg, le 18 juin 2007, réf. LSO-CF05906. - Reçu 32 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070078380) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2007.

---

**Cromwell House (Luxembourg) Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 110.723.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CREDIT SUISSE ASSET MANAGEMENT FUND SERVICE (LUXEMBOURG) S.A.

J. Siebenaller / D. Breger

Référence de publication: 2007072901/736/13.

Enregistré à Luxembourg, le 15 juin 2007, réf. LSO-CF05449. - Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070078518) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2007.

---